

Assyriologie

M. Jean-Marie DURAND, professeur

Cette année a été continuée l'étude de la société et du peuplement du Proche-Orient au XVIII^e siècle av. notre ère, celle de l'époque dite Amorrite, lorsque le Proche-Orient a été recouvert par un flot d'invasisseurs venus de Syrie occidentale et de la Côte méditerranéenne.

L'époque et sa problématique

1.1. Au point où on en arrive de l'exploitation de la documentation retrouvée à Mari, riche de plus de 20 000 documents sur la période très ramassée d'un quart de siècle, apparaît une réalité tout à fait différente de ce que les assyriologues se représentaient de façon générale il y a encore un quart de siècle et qui hante encore beaucoup de publications. À cette époque, une grande question alimentait tout débat de fond sur l'époque concernée : Mari se trouvait-elle être un avant-poste mésopotamien en terres occidentales ou n'était-elle que le dernier bastion occidental face à la Mésopotamie ? On considérait souvent qu'il s'agissait en fait du lieu de rencontre où s'était opérée la synthèse entre les deux mondes : affirmation inévitable de par la situation actuelle du Tell Harîri sur la frontière de la Syrie, tenue pour la terre amorrite, occidentale, et de l'Irak, terroir de la trinité Sumer-Babylone-Aššur, oriental. En ce lieu symbolique se rejoignaient donc l'Occident, monde de la pensée inspirée, des dieux Uniques (Yahvé ou Ba'al), de la parole, où fut inventé tardivement l'alphabet, et l'Orient, monde de la pensée organisée, des Panthéons foisonnants (la liste An = Anum), de la chose écrite, où fut primitivement inventé l'idéogramme. L'opposition entre ces deux univers était fortement soulignée par J. Bottéro, bibliste de formation, devenu assyriologue, et qui sentait se faire en lui l'union des deux composantes. Il opposait, dès lors, le monde de la **Prophétie** où Dieu parle directement à l'homme et celui de la **Divination** où par le jeu d'observations récurrentes on arrache aux dieux un discours vrai, opérant de façon naïve les prodromes de l'observation du monde et fondant sans le savoir la preuve scientifique. Ce

n'était pas là une compréhension simple de la Mésopotamie, mais un discours extrêmement simplifié. Sa fortune a été d'autant fonction de la seule chose qui intéressait alors la recherche : l'opposition « Babel und Bibel ».

1.2. Aujourd'hui, on constate plutôt (ce qui était prévisible !) qu'en ce début du II^e millénaire dont nous parlent ses archives, Mari n'était pas le lieu de rencontre entre l'Est et l'Ouest. Tout d'abord, l'opposition Est/Ouest est un phénomène récent, tenant surtout à une faille profonde dans nos sources documentaires ; elle illustre en outre le moment où l'Ouest était devenu le territoire de chasse de l'Est.

Pour le début du II^e millénaire avant n. è., quand existait Mari, se sont multipliés les renseignements directs sur des régions connues jusqu'ici par extrapolation de leurs avatars ultérieurs ; ce sont désormais les ressemblances depuis la Méditerranée jusqu'au plateau iranien qui s'imposent plutôt à l'attention : on trouve ainsi de la divination, des devins et des références à leur littérature technique, dans tout l'Ouest ; en contrepartie, les grands centres de l'Est ont de façon normale un personnel religieux inspiré : on y pratique la prophétie et on n'y ignore pas l'importance des rêves. Ce que J. Bottéro considérait comme la pierre de touche majeure pour affronter deux univers a beaucoup perdu de sa signification.

Aujourd'hui, Mari se présente comme la butte témoin d'une région centrale qui n'est ni de l'Est, ni de l'Ouest. Elle s'articule tout le long de l'Euphrate moyen, depuis Carkémish jusqu'à Hit, et se relie par le Balih et le Habur à toute la Haute-Djéziré jusqu'au Tigre, irradiant son influence, par delà le Tûr-'Abdîn, au moins jusqu'aux sources du Tigre et de l'Euphrate et, en deçà le Sindjar, dans toute la Basse-Djéziré, vallées du Wadi Ajij et du wadi Tharthar. À cette époque, Aššur fait partie de ce monde dont elle n'est encore qu'un centre provincial.

1.3. Il faut prendre en compte l'aspect linguistique de la documentation mariote pour mieux l'apprécier.

Si, dans son ensemble, le Proche-Orient utilisait depuis la Méditerranée jusqu'au plateau iranien et depuis le cours de l'Euphrate supérieur jusqu'au golfe persique compris une même expression sémitique (ce que nous dénommons aujourd'hui le « sémitique oriental »), cette dernière se fragmentait en une pluralité d'expressions vernaculaires dont certaines semblent avoir été très divergentes. Pour la plupart, elles n'ont quasiment pas accédé au monde de l'écrit et n'ont, donc, laissé que des traces fugitives ; dans l'état de notre documentation, on n'y a plus accès aujourd'hui que par ce qu'en ont gardé des lexiques techniques plus récents, la toponymie et l'onomastique. Toutefois, la citation de certains propos importants a été faite à l'occasion *verbatim* par ceux qui les rapportaient et l'expression vernaculaire peut y être repérée.

Certaines expressions régionales nous sont en revanche bien connues comme le dialecte d'Aššur (l'assyrien), ceux d'Irak du centre (Babylone, Ešnunna) et du Sud (Larsa), celui des Bords-de-l'Euphrate (le « vieux mariote », expression des textes dits *shakkanakku*). Toutes ces expressions sont étroitement reliées les unes aux autres, tout en connaissant des particularismes linguistiques marqués que nous repérons surtout sous leurs aspects phonétiques, quelquefois par leurs divergences morphologiques.

Au couple traditionnel composé de l'assyrien et du babylonien, les mieux connus, parce que s'y sont exprimés aux II^e et I^{er} millénaire les deux grands centres d'Aššur et de Babylone, on oppose souvent pour le début du II^e millénaire, à l'âge de Mari, l'amorrite qui aurait été l'expression linguistique du Nord et de l'Ouest, documentée avant tout par des noms propres. Ce n'est qu'une erreur de perspective : ce que l'on croit être l'amorrite n'a jamais eu aucune unité linguistique propre ; il ne s'agit que d'une série de modes vernaculaires qui manifestaient les façons d'utiliser à l'Ouest, ou au Nord la même expression sémitique que l'assyrien ou le babylonien, avec des particularismes propres aux différents centres politiques ; leurs spécificités ne représentent en fait que des divergences régionales. Dans la partie Nord (surtout au Nord-Est), il nous apparaît désormais, de plus, que les différents dialectes sémitiques ont été au contact de langues de structure non sémitique, tout particulièrement le, ou les dialectes hourrites : sous leur influence ou en symbiose avec elles, l'expression sémitique a connu de profonds changements phonétiques ou a multiplié les emprunts lexicaux.

1.4. Sans que nous soyons à même de bien en comprendre toutes les raisons, un dialecte du centre Irak, celui d'Ešnunna, a été adopté comme expression écrite de référence internationale. L'écriture était certes connue depuis longtemps au Proche-Orient et il ne semble pas qu'il y ait eu interruption de la tradition écrite entre le III^e millénaire et le début du II^e, mais il y a eu, avec des particularismes très marqués dans les modalités d'adoption, selon les endroits, choix de ce dialecte particulier pour permettre les échanges d'information à longue distance.

Les trouvailles faites à Mari, Terqa et, désormais, Tuttul, montrent que tout le Moyen-Euphrate, où se trouvent les centres de la documentation mariote, n'a été acquis à ce nouveau mode de communiquer qu'au début de la période considérée, pendant le règne du roi Yahdun-Lîm, le père du dernier roi de Mari. En définitive, la période de trente-cinq ans d'utilisation du cunéiforme à la mode d'Ešnunna représente sur les bords de l'Euphrate une époque brutalement interrompue par la chute de Mari mais peu susceptible d'être documentée plus haut dans le temps, car nous en connaissons le moment d'apparition. Le système d'écriture antérieur est extrêmement frustrant car il n'y est pas pratiqué de datation annuelle, l'horizon géographique s'y limite aux opérations locales, et surtout le dialecte est divergent. Il est donc peu vraisemblable, sauf documentation

autre, que des gains substantiels soit espérés pour la connaissance des débuts du II^e millénaire.

1.5. L'adoption d'un mode d'expression internationale a certes « ouvert » la documentation, mais elle a eu des effets extrêmement pervers. Elle ne s'est pas limitée à une portée utilitaire. De nos jours où nous ne recourons plus qu'à un seul mode de notation, l'alphabétique, on croit trop vite que l'écriture est au service de l'information. En fait, dans l'Antiquité, elle transmute ce qu'elle exprime, car il n'existe pas alors de système graphique qui soit indépendant d'une expression linguistique. En l'occurrence, en pratiquant le dialecte d'Ešnunna, les gens des bords de l'Euphrate n'avaient plus à leur disposition que les mots et les concepts propres aux Ešnunnéens, sans acquérir, ce faisant, la possibilité d'exprimer leurs particularismes.

Cela a entraîné pour nous, modernes, un dramatique nivellement de la documentation en nous privant de toutes les expressions locales qui ne sont pas de l'ešnunnéen, que l'on peut considérer comme de « l'akkadien standard ». Ainsi, la notion de « roi » se disant de la même façon à l'Est et à l'Ouest, *šarrum*, à en croire nos textes, nous sommes tout prêts à admettre qu'on était à l'époque roi de la même façon à l'Est et à l'Ouest, alors que tout oppose un « pouvoir impérial » d'un côté, et un « pouvoir tribal » de l'autre. En fait, une spécificité linguistique sanctionnait ces divergences, le véritable terme pour « roi » étant à l'ouest *mulukum* ou *malikum*, non celui de *šarrum*.

Un tel nivellement a été tout particulièrement néfaste pour ce qui est de l'étude des structures sociales indigènes. La plupart des termes spécifiques qui pouvaient attirer l'attention sur elles en donnant accès à la façon dont décrivaient leur société les gens de cette vaste région médiane sont en fait occultés par des termes en provenance de l'Est. Ainsi *hipšum* qui désignait un « pacte d'alliance familial » instauré entre deux tribus ou deux États, pratique inconnue à l'Est, est occulté dans les textes par *athûtum* qui ne signifie normalement que « partenariat » ; c'est effectivement du bon akkadien, mais à l'Est ce terme n'exprime que des relations privées ou entre partenaires commerciaux, sans inciter à comprendre l'union politique comme l'instauration d'une intertribalité.

1.6. Voilà donc un rappel rapide des caractéristiques importantes de la documentation à disposition cette année et dont on doit comprendre et restaurer la spécificité : il ne faut jamais oublier que, quelles que soient les contiguïtés de ce monde médian avec les mondes irakien ou syrien de l'Ouest, il s'agit d'une région autre, à ne pas ramener au modèle « assyro-babylonien » qui régit nos études.

Les thèmes envisagés

2.1. La question spécifique à laquelle on doit s'attacher cette année est celle du déplacement des personnes.

Pendant quatre ans, la notion de « groupes communautaires » a été étudiée ici sous ses différents aspects : comment ils se constituaient une logique interne, à la fois en excluant les allogènes et en constituant avec des étrangers des alliances de types familiaux, souvent factices. L'étude de tels modèles pourrait être poursuivie par un réexamen du phénomène de la tribalité hébraïque et de la constitution des douze tribus de la confédération des Hébreux, ou bien par l'observation de phénomènes analogues dans la société préislamique. Pour suivre de telles pistes il faudrait désormais se muer en bibliste ou en islamisant, ce qui est une autre tâche et une autre spécialisation. Une saine entreprise comparatiste ne doit pas être le fait d'un seul chercheur mais la confluence de travaux spécialisés, laquelle en l'occurrence se produira un jour.

2.2. Le phénomène du déplacement des personnes, compris de la façon la plus large qui soit — aussi bien les gens qui se déplacent en vastes groupes que ceux qui le font par groupes restreints ou à titre individuel, aussi bien de façon agressive que pacifique — devrait permettre de mieux apprécier l'ouverture ou les refus de la société amorrite. Cependant, doit être laissé de côté tout ce qui pourrait concerner la gestion de l'État : on ne doit ainsi pas aborder dans le cadre de l'enquête actuelle le thème de la guerre. Il s'agit certainement d'un phénomène de déplacement de populations, attaques armées ou déportations, mais cela concerne, surtout pour cette époque, un aspect violent et non régulier de l'exercice du pouvoir, qui ne rentre pas dans la systématique des autres déplacements. De la même façon, on ne considérera pas le sujet de la mission confiée à un individu : tant l'ambassadeur que l'on envoie à l'étranger, que le gouverneur dépêché dans une région éloignée ne nous concerneront que dans le cadre général de ce qui peut arriver à quelqu'un en déplacement, ou comme illustrant le « spleen de celui qui est au loin », pas en tant qu'acteurs politiques ou administratifs au service d'un État. Ces deux aspects nous ramèneraient inmanquablement vers l'examen de l'exercice du pouvoir.

2.3. En revanche, on envisagera la notion de déplacement aussi bien lorsqu'il représente quelque chose de volontaire que quelque chose de subi, ou encore un événement à motivation économique ou aussi bien sociale.

— Les déplacements volontaires représentent (a) les pèlerinages religieux (par groupes ou individuels) ; (b) les voyages quelles que soient leurs motivations, aussi bien ceux des particuliers (éducatifs, voire touristiques [si les exemples fournis sont vrais]), que ceux des rois [Zimri-Lîm est ainsi connu pour avoir fait deux très longs périple sur les motivations desquels on pourra s'interroger] ; (c) on envisagera de même les mouvements de statues de culte que l'on voit pérégriner par monts et par vaux, parfois très loin de leurs lieux de culte, et qui donnent des illustrations très particulières de mobilités religieuses.

— Les déplacements non volontaires ne sont pas illustrés par le seul phénomène de la déportation (avatar individuel ou mouvement forcé en masse), mais

aussi par la décision (a) de partir en exil politique ou de (b) s'expatrier temporairement ou définitivement faute de ressource (famines). Ce sont deux thèmes très importants sur lesquels la documentation mariote donne des aperçus assez précis.

— Pour ce qui est des motivations récurrentes et non accidentelles on envisagera les faits (a) de nomadisme, (b) de commerce, (c) de recherche de travail (pratique d'aller à l'étranger se louer comme travailleurs périodiques).

— Un dernier sujet est représenté par ce qu'on peut appeler les « errants », une population non fixée, parce qu'elle ne le veut pas. Le cas est très particulier. Il s'agit d'une « société », certes structurée, mais qui, à la différence de la plupart de ceux qui nomadisent, n'a pas vocation à trouver un lieu où s'installer, ni surtout à choisir un lieu où revenir de ses errances ; de même apparemment, elle ne cherche pas à se fondre dans la société qui l'accueille, et garde ses particularismes.

2.4. Chacun de ces thèmes énumérés est naturellement extrêmement vaste et appellerait à de longs développements avec des prolongements d'enquête à des périodes antérieures ou postérieures à l'époque amorrite. Ce ne serait certes pas dénué d'intérêt mais l'enquête se diluerait inévitablement car les autres documentations sont bien moins riches et précises que celle qui a été trouvée à Mari. Pour y gagner des parallèles on y perdrait les différences spécifiques.

Plusieurs de ces thèmes énumérés ci-dessus ont d'ailleurs déjà suscité beaucoup d'attention de la part des chercheurs qui s'occupent de l'ancienne Mésopotamie, comme, surtout, les deux thèmes du commerce et des déportations. Mais, même s'ils sont *grosso modo* contemporains de l'époque amorrite, ils concernent des domaines largement extérieurs à ceux des Amorrites.

2.5. Écrire sur le commerce, d'autre part, surtout pour ce qui concerne l'initiative privée, a consisté jusqu'ici à étudier principalement les archives des marchands paléo-assyriens de Cappadoce, avec comme sous-produit l'examen de leurs guildes, l'aspect très technique des taxes imposées ou le recensement des produits convoyés ; les enquêtes ont donc porté jusqu'ici beaucoup plus sur les usages fiscaux ou bancaires et les aspects économiques que sur le fait social lui-même du déplacement humain, mis à part quelques anecdotes sur la bigamie des marchands assyriens installés en Anatolie, tandis que les épouses légitimes se morfondaient dans leurs maisons à Aššur. Les autres époques, faute d'archives privées, ne voient surtout documentées que des entreprises d'État : la redistribution des surplus du palais et du temple ou la perception des taxes internationales ; mis à part l'époque paléo-babylonienne tardive, il s'agit avant tout de l'époque d'El Amarna aux XIV^e-XIII^e siècles av. n. è. ou encore, à époque assyrienne, la perception du tribut par l'armée-caravane. Aux époques plus récentes, les échanges des Phéniciens ou des Araméens qui étaient notés sur des supports périssables ont, à l'exception de quelques tablettes cunéiformes, totalement disparu.

2.6. Le thème de la déportation de populations, le désenracinement de communautés qui n'auraient pas demandé mieux, apparemment, de rester chez elles, est un sujet que l'on doit aborder à nouveaux frais pour l'époque amorrite et dont il faut étudier les spécificités. Cela permet de mieux comprendre les notions de « plein » et de « vide » dans l'installation humaine au Proche-Orient de l'époque et de mieux apprécier la paucité en population de l'époque amorrite. Un des sous-aspects de ce déplacement des personnes à l'époque est illustré par les phénomènes de rapt et de vols plus ou moins avec le consentement des victimes, comme lorsque l'on fait miroiter à quelqu'un les avantages qu'il y aurait à suivre celui qui lui fait de belles propositions.

2.7. De la même façon, toujours pour l'époque amorrite, il importe d'étudier les aspects des déplacements des marchands non plus comme des techniciens du négoce mais comme des gens qui ont à assumer le rôle difficile et hasardeux de « personnes en déplacement à l'étranger », couvertes ou non par des accords internationaux, sujettes à être rançonnées ou protégées. Cela permettra de mieux comprendre les différences entre les notions de « routes officielles », celles qui doivent leur existence aux contraintes géopolitiques, et les « endroits par où il est possible de passer, voire de se faufiler », ce qui relève plutôt de la débrouillardise, voire de l'exploit sportif. Cela illustre naturellement la notion de « contrebande », phénomène complémentaire de celle de « négoce » ; on peut, par la même occasion examiner le problème général de la surveillance des routes et de leur police dans un monde où l'on semble plutôt constater la dispersion de l'habitat, poser le problème de savoir jusqu'où s'étend le « contrôle policier » des sédentaires dans la steppe, à une époque où il n'y avait certainement pas de frontières très précises délimitant les territoires, comme de nos jours. Cela permet de voir apparaître au XVIII^e siècle av. n. è. des routes pour le déplacement à longue distance étrangement parallèles à d'autres que l'on croyait n'avoir existé qu'à l'époque de l'établissement des premiers empires arabes au Proche-Orient.

2.8. Beaucoup des thèmes évoqués ici dessus n'ont jamais été abordés ni pour l'époque amorrite, ni pour aucune autre d'ailleurs, par les spécialistes du Proche-orient ancien : pèlerinage religieux ou simple voyage, tout comme ces populations mal fixées, sans enracinements précis et dont les déplacements n'entrent pas dans les cycles du nomadisme traditionnel : elles montrent des analogies avec ce qu'à d'autres époques on nomme les « gens du voyage » (les Gitans, mais aussi de façon plus individualiste ceux qui louent leurs services de cour royale en villes, comme les médecins (ou charlatans), les religieux (ou magiciens), les amuseurs de tout poil (baladins, musiciens...). Ces gens voyagent seuls ou par groupes, représentant toutes les motivations propres au phénomène de la bougeotte : mal-être économique (affamés), politique (exilés) ou existentiels (les non-enracinés).

2.9. À cette catégorie appartient le phénomène des *hâbiru* qui a connu une heure de gloire toujours actuelle dans un certain orientalisme, même si la passion

soulevée par cette notion est aujourd'hui retombée. Les *hâbiru* étaient surtout le fait de la documentation d'époque amarnienne, aux XIV^e-XIII^e siècles, dans le domaine palestinien, bandes errantes de combattants et de pillards, dont le nom ressemble assez à celui des Hébreux pour que l'on y ait vu l'origine de ceux dont les descendants deviendraient le « peuple élu ». Leur phénomène a suscité très vite une énorme littérature d'autant plus bavarde que les textes d'El Amarna sont limités et que ceux qui se sont intéressés à la question n'ont eu souvent pas d'autre choix que de contredire leurs prédécesseurs ou de revenir à des positions abandonnées. Or le terme de *hâbiru* et la réalité qu'il représente sont désormais très bien attestés à l'époque amorrite, dans la documentation mariote, dans des contextes mieux compris qu'à l'époque des premières comparaisons, le sens premier du terme permet de mieux apprécier ses acceptions aux époques plus récentes. Il faudra quitter l'étude synchronique étroite pour réexaminer les textes amarniens : le terme a-t-il évolué au cours de son histoire ou les emplois de Mari ne permettent-ils pas d'autres ré-interprétations des textes ?

2.10. C'est sur un point très précis du dossier récent que doit porter le séminaire de cette année, réexamen de la fameuse inscription dite d'Idrimi, un prince d'Occident, qui a l'intérêt de se présenter sous les apparences d'un roman historique avant la lettre, mais dont le sens est oblitéré par de très grandes difficultés grammaticales et scripturaires.

Les *hâbiru* permettront de réexaminer d'autres populations mal ou non sédentarisées de l'époque, tout particulièrement les Lullûs, habitants les contreforts du Zagros, ou les « Nuzites » qui devaient postérieurement donner leur nom à la ville de Nuzi, du côté d'Erbil, site d'une documentation importante pour l'époque moyenne. Ces peuples sont mal documentés ailleurs que dans les régions mésopotamiennes où ils sont venus louer leurs services, en bonne partie comme travailleurs et mercenaires. Il existe une abondante documentation sur des travailleurs de même genre, retrouvée sur un grand site de Haute-Djéziré, Tell Leilân, mais elle est encore inédite et, pour l'heure, totalement indisponible, mis à part quelques confidences dans des publications.

2.11. Le phénomène des Nomades, qui représente le joyau de la documentation mariote, ne sera certes pas oublié : les structures politiques et sociales qui leur sont propres ont fait ces quatre dernières années l'objet de notre attention. Il est possible désormais d'examiner l'ampleur et la périodicité de leurs mouvements, un acquis récent et pour une bonne part encore inédit. Outre ceux qui composent la majeure partie de la population du royaume de Mari, les désormais bien connus « Fils de la Gauche » et « Fils de la droite », Bensim'alites et Benjamins, il y a encore ces populations — par certains aspects encore bien mystérieuses — dénommées Soutéens, les *Sutu*, au propre les « gens du Sud » ; ils erraient dans les grands déserts à l'ouest ou au sud de l'Euphrate, ceux de Palmyre et d'Arabie du Nord. On pensait que les Bensim'alites disparaissaient corps et bien après

Mari, alors que les Benjaminites se retrouvaient une des constituantes d'Israël. Cela n'est plus vrai désormais : des groupes de populations peuvent continuer à recourir à de vieilles appellations tribales longtemps après que leurs composants ethniques se sont sans doute dilués dans d'autres organisations territoriales.

L'importance d'être rattaché à un lieu

3. La documentation amorrite illustre des régions où la population est majoritairement composée de gens qui pratiquent le nomadisme. La mobilité devrait donc y jouir d'un prestige particulier.

Cependant, il convient de commencer par un thème en apparence exactement contraire, celui de l'importance d'« avoir une maison » dans les conceptions de ces gens qui semblent éprouver de si fortes attirances « vers ailleurs ».

3.1. De fait « avoir une maison », *bîtam rašûm*, marque la place que l'on s'assure dans la société. Il est vrai que nous connaissons surtout ceux qui gravitent autour du roi. Ce dernier possède une « grande maison » ; à son image les fonctionnaires se composent aussi des maisons. Ils obtiennent du roi un champ alimentaire, qui reçoit un certain équipement en hommes, outils et animaux (surtout de labours).

C'est dans cette maison octroyée que s'installent les « gens », c'est-à-dire famille et serviteurs (les *nišû*) ; en dehors d'elle, il ne semble pas que le fonctionnaire royal ait un « lieu » ancestral ou acquis avec sa fortune principale.

3.1.2. « Avoir un lieu » c'est avoir le statut d'homme libre et en montrer les signes extérieurs :

- (a) « pouvoir regrouper autour de soi les siens » = appartenir à une **famille**,
- (b) « pouvoir les entretenir », donc montrer que l'on a une certaine **fortune**,
- (c) « avoir des relations avec des voisins », = appartenir à une **communauté**.

Ce sont les trois faces de l'appartenance à un groupe et les trois moyens de ne pas être un isolé.

3.1.3. *Bîtum* peut être compris à plusieurs niveaux, comme « la maison en dur », « le patrimoine », « la famille ».

C'est au sens de « maison construite » qu'il faut ici s'arrêter : le plus souvent elles sont en torchis, dont les seuls objets de valeur sont les poutres en bois et les portes, faites en roseaux tressés ou en planches agencées. Souvent hériter consiste à partager ces parties en bois ou travaillées ; la « fenêtre » n'est la plupart du temps que le trou (*aptum*) d'évacuation de la fumée du foyer, là où roucoulaient les colombes (et par où passait le vent coulis qui donne des douleurs). Les murs étaient en briques crues séchées au soleil, travail non spécialisé qui incombait à celui qui n'était pas aux champs.

En fait, « maison » désigne aussi le lopin de terre attenant au logis ; l'ensemble était regroupé en villages alentours des vieilles métropoles du III^e millénaire, largement déchues en ce début du II^e millénaire.

3.1.4. À l'époque on distingue deux zones d'habitation : le *kirhum* — rendu par « acropole » mais qui semble avoir souvent coïncidé avec la zone du palais et des temples, les bâtiments à prestige, situés à leurs emplacements historiques, sur la colline artificielle (tell) constituée par les couches d'habitats antérieurs ; l'*adaššum* — souvent traduit par « ville basse », mais qui représentait en réalité une ceinture plus ou moins continue de villages, analogue à des faubourgs. Aucun des deux termes n'est akkadien ; ils correspondent à des réalités non irakiennes.

3.1.5. Tout dépendait en fait de l'accès à l'eau. La ceinture péri-urbaine de villages était dans une zone où se pratiquait l'arrosage, le *salhum* ; on y avait à proximité l'eau du fleuve ou des canaux qui s'y alimentaient, bras morts du fleuve remis en eau, terrains inondables. Les régions plus hautes devaient, pour avoir de l'eau, forer des puits. À Mari c'est ce que l'on appelle les *daluwâtum*, de *dalûm* « puiser », avec des champs à *birtum*, les « citernes », région de villages et de fermes.

Les gens ont évité les tells élevés pour ces raisons d'approvisionnement en eau ; le roi habitait « en haut », mais disposait d'un nombre important de « puiseuses d'eau » ; il en était de même pour les « grandes maisons » autour du palais royal, que l'on peut comparer à des hôtels particuliers.

Les villages s'égrainaient tout au long sur la terrasse alluviale et les bords de l'Euphrate n'étaient qu'une zone bourbeuse, domaine des bêtes fauves et des ajoncs.

3.1.6. Peu de population. On n'estime plus aujourd'hui qu'à 50 000 âmes la population de tout le royaume : 2 000 âmes pour l'agglomération de Terqa, peut-être la plus importante de l'alvéole, autour du grand temple de Dagan, roi de la contrée. L'armée, tout entière, représente 3 500 hommes, avec les Bédouins du Nord.

3.2. Les gens appartenaient à une petite paysannerie qui faisait un peu de blé et l'élève des moutons, les deux étant complémentaires, mais se répartissaient en « résidants » (*wāšibâtum*), travaillant la terre, et *hibrum*, ceux qui partaient avec les troupeaux rechercher une pâture meilleure.

D'un point de vue utilitaire, pourvoir en terre est le moyen de s'assurer la collaboration civile ou militaire (en fait les deux) de quelqu'un. Le roi concède volontiers une terre en échange d'un service. Il s'agit d'un fait général : lorsque le roi de Mari a voulu lui-même acquérir des terres chez son voisin d'Alep pour s'assurer des ressources complémentaires aux productions de son royaume, le roi d'Alep n'a pas fait beaucoup de difficultés à lui en fournir, tout en refusant de les lui vendre : il avait mis comme condition (a) que les terrains qui semblent

avoir été négligés soient remis en valeur et (b) qu'ils ne soient pas aliénés, c'est-à-dire que ceux qui y étaient installés continuent à lui fournir le service d'ost.

3.3. Il est donc tout à fait cohérent qu'à la fin d'un service, c'est-à-dire au moment de la disgrâce ou de la mort du fonctionnaire, le roi reprenne le *bîtum*, terres et équipement. La caractéristique majeure des inventaires de maisonnées est ainsi que la plupart d'entre eux coïncident avec la mort de leurs détenteurs et en sont le signe. Chaque fois donc que l'on a un inventaire de *bîtum*, il faut s'en demander la raison.

3.3.1. Il est certes difficile de savoir la portée exacte de l'opération : par exemple, lorsque le premier ministre Sammêtar meurt à la fin de ZL 6, on voit dresser l'inventaire de ses différentes maisons, à Terqa et Zurubbân, avec le personnel, les attelages de bœufs et même la vaisselle précieuse. Manifestement le roi reprend pour le Palais ce qu'il avait fourni à son ministre, à la fois pour que ce dernier assure son train de vie (domesticité, bœufs de labour...), mais en même temps, pour qu'il tienne son rang (vaisselle de luxe). Cependant, Sammêtar appartenait à l'une des plus vieilles familles nobles de Terqa ; il était même, manifestement, apparenté à l'ancienne famille royale benjaminite de Samânûm, puisque le père de Sammêtar avait essayé à un moment, et sans doute avec succès, de mettre la main sur le patrimoine de Samânûm : il n'est donc pas possible que la fortune familiale de Sammêtar ait été épuisée par les inventaires qu'on a dressés de ses biens à Zurubbân et Terqa, après sa mort.

3.3.2. Même difficulté en ce qui concerne Bannum, le tout premier premier ministre de Zimrî-Lîm : lorsqu'il meurt, on établit l'inventaire de ce qu'il a chez lui, mais l'ancien chef des pâtures du Sud-Sindjar devait avoir d'importants troupeaux qui n'apparaissent pas dans l'inventaire de sa maison. De même en ce qui concerne Mâšûm.

3.3.3. Le roi en échange des services qu'il s'assure concède à ses serviteurs une partie de la terre royale pour leur durée de service ; les enfants n'y auront droit en principe que s'ils continuent le service. En outre, il accorde des rations alimentaires (grain) ou d'entretien (huile, laine), la *piqittum*.

Vu la pénurie générale de l'époque, les gens proches du palais sont volontiers considérés par leurs parents comme pourvus en abondance, ce qui nous a procuré toute une littérature de réclamations.

3.3.4. Nous connaissons mal les tenures des serviteurs de basse ou moyenne condition. Il faut supposer qu'elles existent lorsque l'on voit le cas des barbiers royaux qui de façon manifeste habitent tantôt au palais, tantôt chez eux. On doit les imaginer membres de ces communautés villageoises alentours le tell royal où leur avaient été allouées des terres que leur groupe familial exploitait.

3.3.5. En revanche, nous sommes bien mieux informés à propos des tenures des serviteurs d'un rang plus élevé. Leurs terres étaient plus considérables et,

apparemment, plus individualisées. Partant, elles étaient sujettes à plus de convoitise. Comme toujours les renseignements qui nous sont parvenus à leur propos ont leur origine dans une situation de crise et nous n'avons pas de textes descriptifs qui nous instruisent à propos de leurs répartitions ou de leurs fonctionnements.

Inversement, on semble privilégier le lien entre « terroirs » et « fonctions ». On a souvent remarqué qu'à Larsa les champs étaient dénommés en fonction des corps de métier : cela s'explique très simplement si chacun de ces corps de métier se voyait allouer une certaine quantité et une certaine qualité de terrains. À Mari, il y avait une tendance à estimer que « reprendre une fonction » entraînait plus ou moins la « transmission au nouveau fonctionnaire des biens concédés par le Palais à son prédécesseur », même si on voit les « fils » du défunt essayer d'en garder une partie pour eux, sans doute comme dédommagement pour le labeur accompli sur elles (la *mânahtum*). Ainsi lorsque Yasîm-Sûmû, un des grands administrateurs, meurt, celui qui lui succède réclame-t-il ses champs ; Yasîm-Sûmû lui-même avait dû hériter une partie des terres de Sammêtar à Zurubbân et Mari.

3.3.6. On peut donc parler à la fois d'un patrimoine familial et d'un patrimoine de fonction pour les principaux notables. Pour les gens de plus mince importance, le patrimoine de fonction devait être la réalité de leur bien.

3.4. Le roi est, selon le discours officiel au moins, seul vrai propriétaire des terres qu'il a concédées, les bénéficiaires n'en ont que la jouissance temporaire : cette théorie date à Mari au moins de la période qui a suivi la grande révolte des Benjaminites (ZL 5) : ainsi considère-t-on que les princes benjaminites ne sont pas propriétaires des villes qu'ils régissent et qu'il faut que les paysans benjaminites payent un loyer pour les terres où ils sont installés. Il semble, cependant, que dans l'état antérieur à la rébellion la situation ait été différente car les Benjaminites s'y étaient installés par droit de conquête.

3.4.1. Il est donc tout à fait logique que le Palais veuille établir un rapport direct entre le lieu de la fonction et celui de la rétribution de la fonction : cela aboutit à souligner l'aspect précaire de la possession du sol et c'est un bon moyen de ne pas reconnaître de propriété privée sur les terres royales en perpétuant l'occupation.

3.4.2 En fait le roi est loin de disposer de suffisamment de terres pour installer ses serviteurs. La pratique royale est donc que quiconque a un changement d'affectation reçoit une nouvelle terre alimentaire sur place et renonce à l'ancienne. Cette politique ne fait que « déshabiller Pierre pour vêtir Paul ». Il ne s'agit jamais dans notre documentation de cas de non-exploitation et de la récupération par le palais d'une terre délaissée par un défaillant, comme cela semble avoir été le cas à l'époque moyenne (Ougarit et Émar). Cela est toujours senti comme précaire. On veut absolument des terrains dans le cœur du royaume, même si le serviteur n'y a le plus souvent nulle tradition d'établissement.

3.4.3. Le fonctionnaire (éventuellement d'un rang très élevé) apprend — le plus souvent par des tiers — que sa terre en son absence est réclamée par un des serviteurs sur place et qu'une mesure va être prise par un des responsables royaux de l'allotissement des terres, voire même qu'elle a été ré-attribuée.

3.4.4. Ces mésaventures révèlent l'importance pour ces Bédouins du fait d'être « propriétaire ». En même temps, on constate que cette propriété ne doit pas être n'importe où, mais bien dans le cœur du royaume, à proximité des terres royales. Il y a un effort constant de la part de ces Bensim'alites qui, par ailleurs, nous apparaissent comme des gens nouvellement installés, à se créer un enracinement sur les Bords-de-l'Euphrate et à se trouver un lieu d'établissement.

Il y a eu, d'ailleurs, comme on le reverra à propos des Nomades, attribution de terroirs à des groupes claniques. On a tout à fait l'impression que l'on est à un moment où il y a une tendance à mettre fin à l'errance : chercher à s'arrêter quelque part et ne plus partir.

3.4.5. D'un autre côté, « l'envers du décor » n'est pas difficile à voir. Cette théorie de la main mise du roi sur les terres et cette pratique des redistributions ne sont que des manifestations de la pénurie générale de moyens qui caractérise l'époque. Il apparaît aujourd'hui que l'abondante documentation de Mari doit être aujourd'hui appréciée pour ce qu'elle est vraiment : une archive qui a été conservée par suite d'un hasard exceptionnel mais qui, en réalité, a été produite à un moment d'extrême pénurie de cette région médiane en ressources et en moyens. C'est une chance que ne nous soit pas documentée une période exceptionnelle bonne. Jusqu'à présent, on avait pensé, au contraire, que ce plus documentaire était la preuve d'un plus de puissance. Cette grosse erreur a grévé les travaux de la première génération des archéologues et épigraphistes et n'a pas terminé de faire des dégâts.

En fait, il y a désormais assez de documents conservés pour que l'on constate que c'est le plus souvent le système-D qui a été mis en pratique et cela force l'admiration de voir tout ce qui a pu être possible malgré un manque généralisé.

La pratique de reprendre la terre de l'absent pour loger le présent est donc cohérente avec l'économie amorrite, tout comme la plupart des travaux consistent à fondre un vase précieux pour en faire un autre.

3.4.6. Chaque fois, la nécessité matérielle a naturellement son écho au niveau idéologique. La pratique de fondre l'objet ancien pour en faire un nouveau a, naturellement, comme conséquence le fait qu'il n'existe pas d'œuvre d'art conservée pour sa beauté, ou l'admiration de la chose ancienne : il n'y a pas de terme pour signifier « artistique » autre que « soigneusement fait » et ni pour « beau » autre que « bon ». De façon complémentaire « ancien » n'est pas autre que « vieux ».

3.5. Les lettres qui nous parlent de ces péripéties sont précieuses pour montrer la nécessité vitale pour tous ces Bédouins d'avoir un établissement. Elles nous apprennent que l'on nomme le sans maison un *muttagišum*.

Si l'on examine les implications du terme dans la langue, on le voit utilisé pour désigner le marchand qui utilise non pas la grande route, mais les sentes (*urhî*) de la montagne ; celui qui erre sur les pistes du désert. C'est surtout l'épithète de l'*eṭemum*, le « mort errant » ou des démons-*râbiṣu*.

Le *muttaggišum* est tenu dans les lexiques pour un *hâbilum*, c'est-à-dire « un outlaw ».

3.5.1. Voici quelques exemples du verbe *nagâšum*, « errer », fournis par la langue épistolaire de l'époque :

- « Tous les Benjaminites ont été amenés à quitter leurs différentes villes et leur pays et vont en tous sens (*ittanaggišû*) ».
- « On a fait sortir mes gens de la demeure que mon Seigneur m'avait donnée à Mari : ils n'ont plus de lieu fixe (*ittanaggišû*) ni d'endroit où entasser le grain ».
- « Aujourd'hui, NP m'a confisqué le champ alimentaire et le champ-à puits (*birtum*) que mon Seigneur m'avait donnés et que j'avais moissonnés. Il m'a dépouillé de la totalité de mes biens, dans ma maison et dans la ville de Saggaratum. Maintenant, je suis un errant (*attanaggiš*). De plus, il m'a saisi et il m'a frappé à coup (de corde) d'arc (*tilpanum*) et (m'a mis) des menottes. J'ai fait voir au (ministre) Lâ'ûm et aux serviteurs de mon Seigneur mes zébrures et mes cicatrices. Maintenant, à cause des menottes, ma main est toute zébrée. »
- « J'ai perdu mon patrimoine à NG et mon fils est sans feu ni lieu (*ittan[ag]giš*) ».

3.5.2. Chaque fois le texte emploie l'expression « faire sortir ». Cette façon de dire est importante ; elle signifie en mot à mot « faire quitter sa résidence », mais c'est aussi l'euphémisme courant pour signifier « mettre à mort ». Perdre une résidence fixe revient de fait à perdre l'existence, ou du moins ce qui en fait le prix.

3.6. Maintenant que nous avons vu le désir des particuliers d'avoir un « chez soi à soi » qui fait que même les plus humbles serviteurs devaient au moins périodiquement pouvoir quitter leur service au palais pour retourner à leur village, il importe de savoir ce qu'il en est de la notion de « mouvement » pour les familles royales. Si l'on peut comprendre qu'en somme chez tous les particuliers de cette époque il y avait un arrière-fond de paysannerie qui poussait à s'enraciner quelque part, qu'en était-il des hautes classes que l'on imagine volontiers avec des aspirations différentes, tournées vers la guerre et la conquête des terres voisines ?

3.6.1. Qu'en est-il des familles royales elles-mêmes ? On peut s'en faire une idée par le cas particulier des *madarum*. Ce terme qui a fait l'objet d'une étude dans le cours de l'an dernier est désormais compris, après beaucoup de tâtonnements, comme *mâdarum*, c'est-à-dire « respecté », antinomique de *muškênum*, « celui qui se courbe ». Les premiers formaient ce que l'on appelait sous l'Ancien Régime la « race royale », la famille de ceux qui ont vocation de royaute ; les autres représentent « le menu peuple », particulièrement ceux qui ne sont pas directement rattachés à un service palatial. L'opposition est forte : on considère comme un fait inouï qu'un *muškênum* puisse être choisi comme roi et quelqu'un

qui a perdu le pouvoir peut dire de lui-même « maintenant, je suis un *muškê-num* ».

Or, il s'est passé à l'époque que documente Mari beaucoup de cataclysmes dans l'exercice du pouvoir et cela a jeté sur les routes nombre de nobles fuyant leur vainqueur ou les effets d'une révolution. On voit, donc, au gré des événements que nous exposent les lettres envoyées au palais, beaucoup de ces *mâdarum* burlinguer de-ci et de-là, tantôt exilés, tantôt chefs de bandes, tantôt s'emparant d'une ville dont ils prennent le titre de roi, jusqu'au moment où on les voit finir par s'installer sur un trône important et en être reconnus rois par leurs pairs. Longtemps j'ai cru y voir l'illustration du fait que le pouvoir appartenait au plus fort et que l'époque amorrite ne faisait, somme toute, qu'illustrer la figure bien connue du *condottiere*, celui qui va à la tête de ses mercenaires et qui saisit l'opportunité de s'installer là où c'est possible, jusqu'à tant qu'on l'en chasse éventuellement. Cet errant qui fait éventuellement souche est un combattant ; il représente une figure héroïque.

Le type même en était Asqur-Addu, d'abord roi de Nahur, puis chef de bandes, enfin roi de Karanâ.

3.6.2. Maintenant que lieux et événements sont beaucoup mieux connus, ces figures prennent une perspective toute autre.

En fait, on se rend compte désormais que les gens de l'époque font extrêmement attention à la race : sauf cas de grande détresse nationale comme lorsque Ešnunna a été conquise par les Élamites, occupée puis pillée et évacuée, après manifestement le massacre de tous les héritiers directs, on ne choisit comme roi que quelqu'un qui fait partie de la « maison royale locale », même si les gens du lieu peuvent, avec férocité, diverger d'opinion sur celui qu'il faut prendre.

Aujourd'hui, chaque fois que l'on peut en faire la démonstration quiconque est devenu roi y avait un droit. Lorsqu'un élément allogène a réussi à s'installer quelque part comme Qarnî-Lîm à Andarig, lorsqu'il perd le pouvoir, il y a un massacre général de sa famille apparemment pour ne pas laisser subsister une seconde race qui puisse challenger la race authentique.

Aujourd'hui la « figure exemplaire » du *condottiere* Asqur-Addu est ré-interprétée de façon très différente qu'aux premiers temps du déchiffrement : celui qui s'installe à Karanâ en est en fait originaire et le « roi de Nahur » n'est sans doute qu'une personne différente, ou au moins un de ses avatars.

Être bien chez soi

4. La littérature cunéiforme cite une lettre retrouvée à Mari (= *LAPO* 1272) qui exprimerait le désir du roi d'Ougarit d'en visiter le palais. On en a déduit que le bâtiment avait un grand prestige et que l'on faisait le voyage de loin pour venir le contempler. En fait le texte parle de tout autre chose : il ne s'agissait

pour le roi d'Ougarit que d'obtenir un sauf-conduit de son suzerain pour envoyer un messenger à Mari.

4.1. Il est difficile aujourd'hui de se représenter l'aménagement de la bâtisse. A. Parrot n'a retrouvé qu'un palais détruit avec application et l'exposé de ses trouvailles ne permet que difficilement de se le représenter ; la fouille n'a pas été effectuée avec toute la minutie souhaitable et beaucoup d'observations n'ont pu être faites quand elles le pouvaient être encore. À cela il faut ajouter que depuis l'Antiquité les vivants ont récupéré ce qui pouvait les intéresser.

4.1.2. Les textes, en outre, ne compensent pas bien les dommages subis par les bâtiments. Beaucoup de traits saillants de la décoration du palais en sont absents : il n'y a ainsi nulle mention écrite des peintures de la « cour 106 » et « la cour du bâtiment aux peintures » (*bît birmî*) n'est en fait que le nom de la « cour 131 ».

Heureusement, beaucoup de textes nous décrivent des parties du palais, même si le vocabulaire technique n'est pas facile à comprendre : nous y constatons le luxe des lambris, des décorations en stuc, des grandes poutres de cèdre (qu'il faut supposer très odoriférantes) ou des parements en métal (clous en étoiles et bandes) des vantaux de porte, également en bois précieux.

S'il n'y avait pas dans les pièces de meubles de notre sorte, à part des coffres où serrer les choses de prix, les tables, sous forme de plateaux très ouvragés, les chaises à dossiers incrustées de nacre ou d'ivoire, les lits de diverses sortes, meubles qui désignent les appartements royaux, donnent une idée de ce que l'on y trouvait comme ameublement.

4.1.3. À cela, il faut ajouter tout un monde de représentations : les statues protectrices (Lamassatum, Sâhirtum, Kâribtum) qui ornaient les grands cours. On nous mentionne aussi des plantes incorporées à la décoration, même s'il n'y a pas mention du fameux Palmier de la cour 106.

4.1.4. Nous n'avons pas encore identifié de façon sûre les tapisseries qui devaient orner les murs. Mais, comme ces derniers portaient des peintures, sans doute faut-il imaginer surtout des tapis de sol.

4.1.5. Les marques les plus évidentes du luxe consistaient avant tout dans une abondante vaisselle d'or et d'argent, aux formes foisonnantes et provenant de tous les centres artistiques du Proche-Orient (ses inventaires forment un vaste corpus publié comme *ARM XXXI* par M. Guichard), ainsi que dans les marques personnelles que constituaient bijoux et étoffes.

4.1.6. Par ailleurs, la plupart de ce qui fait partie de la décoration du bâtiment lui-même préexiste à l'époque de Zimrî-Lîm et ne fait de sa part que l'objet de réfections, non de création, ni même d'aménagements, comme l'avait entrepris Samsî-Addu. Il tâche de faire qu'on continue à utiliser le palais, non de le « moderniser », c'est-à-dire de le rendre à son goût, encore moins de l'embellir. Les textes de Zimrî-Lîm ne parlent que de réparations et d'entretien : le roi est

passif devant la réalité architecturale elle-même : beaucoup des peintures de Mari semblent même un héritage des constructeurs du bâtiment. On hésite donc à lui attribuer celles de la cour 106.

4.2. Il ne faudrait pas voir là une marque d'ascétisme : il y a, à l'époque, une véritable passion pour le luxe qui explique l'avidité avec laquelle on recherche les richesses.

4.2.1. Les traces en sont très nombreuses : lorsque ses armées occupent Larsa, le roi de Mari demande à son général de le pourvoir en lapis-lazuli d'Iran ; les « diamants du roi de Mari » représentent d'ailleurs un sujet de préoccupation majeure, pour en acquérir ou en revendre sur des marchés extérieurs. Zimrî-Lîm a lui-même un bonnet à pierreries dont il a un besoin essentiel pour paraître devant ses vassaux.

4.2.2. Nous ne sommes plus à même de comprendre dans leur concret les nombreuses épithètes qui qualifient les étoffes. À l'heure actuelle, on a pu assez bien isoler les termes qui désignent des finitions, rarement ceux qui font allusion à des formes (coupe de l'habit). De là cette apparence unisexuée que prend l'habillement mariote ; certains items devaient être d'un grand luxe : habits à plumes d'autruche ou à brochins d'or.

4.2.3. La vaisselle d'or et d'argent n'est pas seulement utilitaire : elle vise surtout la montre et est souvent de la sorte qu'on appelait « l'argenterie à la française », c'est-à-dire celle qui pare la table sans servir à présenter ou consommer la nourriture. Cela explique le souci de faire venir à Mari depuis l'étranger des objets précieux pour les imiter.

Il convient de ne pas en exagérer toutefois le nombre en mettant bout à bout les occurrences textuelles, mais en repérant des ensembles que les inventaires répètent, selon le travail déjà cité de M. Guichard. Ce dernier a bien mis en évidence également l'idéologie qui ressort des formes animalières représentées, en disposant tout autour du roi sur la table le monde sauvage de la steppe que parcourent et où chassent les Bédouins.

4.2.4. De la même façon les « bonnes choses » sont appréciées ; on ne vit pas dans un univers frugal, d'où l'importation de vins rares et de miel, d'huile d'olive, d'œufs d'autruche et des truffes du désert.

Procède du même souci d'améliorer le décor ou la table l'acclimatation locale d'essences ou de fruits exotiques.

Le symbole de cette vie est fourni par l'apport d'un œuf d'autruche dont on fait pour le roi une omelette et une coupe montée en or.

4.3. On voit immédiatement qu'il n'y a pas au palais de mobilier destiné à « meubler en permanence » et que la vaisselle peut aussi bien servir sous la tente, sans être propre à un habitat palatial. Tout ce qui fait le luxe du palais

est en réalité mobile et facile à déménager et ne nécessite pas obligatoirement un endroit bâti en dur ; on peut se servir très bien de tout sous la tente.

De façon naturelle, lorsque le roi s'en va, la *smala* royale, le *mahanum*, reconstitue facilement en route l'univers du palais, soit en ayant de quoi aménager la demeure par où l'on transite, soit, éventuellement même une tente.

Le roi part de façon naturelle avec ses trésors et son personnel et dispose de tout ce qu'il lui faut pour montrer de façon ostentatoire sa richesse et sa puissance. On ne peut donc pas opposer deux façons de vivre du roi, selon qu'il se déplace et qu'il est dans son palais.

4.4. La correspondance des grands administrateurs et les inventaires de leur fortune nous permettent de voir à quel point la conduite royale les inspire. L'idéal de vie luxueuse des gens de l'époque et leur avidité de richesses ne les fait absolument pas imaginer comme des Bédouins frugaux et ascétiques.

Les inconvénients de la vie au palais

5. À beaucoup d'égard, la situation a été la même à Mari qu'à Versailles après Louis XIV : le grand palais est le siège du pouvoir où il n'a plus fait, en somme, bon vivre.

5.1. Le palais n'a pas été construit par Zimrî-Lîm, ni ses prédécesseurs immédiats ; c'est une réalité de la fin du III^e millénaire, réaménagée par ses occupants successifs, au moins à partir de Yahdun-Lîm. Il a néanmoins gardé ses contraintes propres. Il est sûr que Yahdun-Lîm ou Zimrî-Lîm ne l'ont pas occupé selon les normes de l'idéal bédouin de vie. Il est avéré, tant par l'examen des portes obstruées, que par les descriptions des lieux du palais, qu'il n'a pas été occupé de la même façon sous Yasmah-Addu et sous Zimrî-Lîm.

Ce qu'a trouvé A. Parrot n'est pas autre chose que l'état du réaménagement des lieux (surtout la région de la cour du Palmier et les magasins de la zone sud-est) par Samsî-Addu pour son jeune fils Yasmah-Addu, lequel étant tout bébé lors des travaux, n'a certainement alors pas eu son mot à dire. Zimrî-Lîm semble avoir en particulier modifié les circulations dans le palais, ce qui montre que la façon dont on en usait sous le règne de Yasmah-Addu ne lui convenait pas. Les différentes parties du grand palais royal ont gardé leurs appellations sous les trois règnes, mais nous ne savons pas à quand elles remontaient.

Dans plusieurs cas, les dénominations ne correspondaient plus à la réalité : le « temple de la Dame du palais » semble ainsi, au moins à la fin du règne de Zimrî-Lîm, avoir surtout fonctionné comme la réserve de vin du roi.

5.2. Il faut d'autre part tenir compte des contraintes de l'étiquette : cette réalité attend encore son étude, quoiqu'on puisse en deviner beaucoup par l'examen des rituels qui président aux sacrifices pour les dieux. L'indication la plus spectacule-

laire tient à l'histoire de Bêltum, la toute jeune reine de Mari qui s'en était allée danser dans la cour du palais, et aux commentaires qui s'en étaient suivis. La façon de se conduire au palais est une matière enseignée par des Anciennes et chaque palais a la sienne. L'étiquette en honneur dans le palais de Mari devait en fait être celle des cours royales du pays d'Akkad, très lourde et compliquée. On comprend qu'elle s'était fossilisée, encore amplifiée par la majesté des lieux.

5.3. Nous savons en outre que la présence des dieux était « très forte » dans le palais. Cela entraînait *ipso facto* l'observance d'une série de tabous : par exemple la reine (mais il ne devait pas y avoir qu'elle !) était obligée périodiquement de quitter le palais royal. De fait, les reines avaient des maisons à elles hors du palais royal, et tout particulièrement la reine mère.

5.4. Il faut en outre tenir compte de l'extrême encombrement des cours : les tributs en animaux rares, par exemple, entraînaient la transformation, à certains moments, de la grand cour 131 en véritable zoo. C'est là de plus, qu'au début du règne, au moins, se trouvait l'écurie des chevaux de luxe

5.5. L'entassement humain, de plus, était considérable. Tout le monde n'avait certainement pas « sa chambre à soi ». Quand le roi recevait les notables, on dînait dans les cours (la soi-disant « salle du trône et des banquets » est un modernisme !).

N. Ziegler a compté que le dernier harem de Zimri-Lim attesté (vers ZL 6) comportait plus de 18 princesses, 2 reines avec leurs servantes, 3 princes, 9 concubines. Selon la partie conservée du même texte, il y avait 515 femmes (en réalité, bien plus !) qui travaillaient au palais lequel en hébergeait une bonne partie. Mais surtout, nous avons des échos très précis concernant la promiscuité féminine et sa dangerosité lorsqu'il y avait une épidémie au palais (que ce soit de la prophylaxie ou un souci de purification religieuse).

5.6. Il faut enfin tenir compte des « nuisances naturelles » : le site actuel de Mari est rempli de moustiques et d'insectes qui viennent du fleuve, il est mal ventilé.

5.7. Tout cela explique assez bien que le roi de Mari, fils des vastes plaines et originaire de la région de l'Oronte, l'ait quitté pour un autre lieu. Le fait est montré par l'interruption des archives du harem. À la fin du règne, lorsque la situation militaire devient préoccupante aux frontières, on voit revenir la reine et les enfants royaux. Leur retour nécessite d'importants travaux au palais et ils ne ramènent pas avec eux le reste du harem. Ce dernier ne devait pas être bien loin, apparemment sur l'autre rive (gauche), peut-être là où à l'époque de Yasmah-Addu lui-même, on signalait un « village du roi » (*kapar šarrim*). Il ne faut pas imaginer là une grande bâtisse, mais plutôt un village de tentes.

Les résidences du roi

6. Il faut s'interroger sur la nature du grand palais royal.

6.1. Actuellement il existe un consensus, plus ou moins conscient, des archéologues proche-orientaux, selon lequel le roi n'avait qu'une capitale et qu'un palais principal. Or se pose la question annexe : y avait-il, outre celui de la capitale, plusieurs palais dans le royaume ?

6.2. On postule en général l'existence d'un « palais » (*ekallum*) par centre administratif, cela d'après de nombreux témoignages textuels. Le roi assyrien dit, par exemple, lorsqu'il s'empare d'une ville ou qu'il en fait construire une : « je l'entourai de murailles et y installai un palais. »

Concrètement, on imagine ces palais provinciaux comme des bâtisses à prestige sises dans chaque lieu provincial ; elles seraient en premier lieu la résidence du gouverneur, ensuite celle du roi lorsqu'il se déplace.

Certains ont même voulu, par souci de parallélisme, en faire des répliques complètes de celui de la capitale : non seulement centres administratifs, de stockage et de transformation des matières premières, mais résidence de harems locaux secondaires, où logeaient des sortes de « reines provinciales ».

Ces structures auraient été des répliques du grand palais de la capitale à la disposition de la venue du souverain.

6.2.1. En fait, l'examen attentif des textes relatifs à ces « centres provinciaux » montre clairement que « palais » dans la majorité de ces cas ne dénote qu'une simple réalité administrative et économique.

6.2.2. C'est avant tout un lieu de stockage des biens que le roi rassemble localement ; là se trouvent les réserves qui servent à nourrir les travailleurs qui relèvent du service royal ; à approvisionner le roi et sa troupe lorsqu'ils y passent, ou les serviteurs royaux en déplacement.

Il est certain qu'il devait y avoir, de ce fait, une zone sécurisée où l'on pouvait installer des ergastules (*nêpârâtum*).

6.2.3. Qu'il n'y ait pas un grand bâtiment résidentiel dans chaque centre administratif semble assuré par le fait que l'on ne nous parle jamais de son entretien, alors que sont mentionnées les réparations des temples locaux ; en outre, nous savons par l'exemple d'un des centres majeurs, Qaṭṭunân, que le gouverneur à son arrivée, a dû s'y choisir des maisons de notables, expulsés à grands cris de chez eux, pour s'y s'installer. La « Résidence de Qaṭṭunân » n'est donc que l'aménagement de maisons de particuliers.

6.2.4. Ce que l'on prend pour des « harems locaux » ne sont en fait que des femmes chargées de l'administration des tisseuses au service du roi ou d'affaires religieuses au temple local.

6.2.5. Il faut dire, enfin, que les chercheurs sont trop souvent partis du principe que tout individu qui écrivait au roi sur un sujet administratif était fonctionnaire royal. Toujours pour la région de Qaṭṭunân, on se rend compte que beaucoup de ces « fonctionnaires » n'étaient en fait que des chefs de clans qui servaient d'intermédiaires entre leur groupe et le roi.

6.3. En fait il ne semble y avoir eu de tels palais, au sens de « résidence à prestige », que dans les villes qui avaient une tradition royale et dont un roi avait décidé de faire sa capitale. Pour le royaume des Bords-de-l'Euphrate, outre Mari, il s'agit de Terqa, Ṣuprum et Dûr Yahdun-Lîm ; rien ne dit, cependant, dans quel état se trouvaient les bâtiments. Il ne faut donc pas se représenter le roi mésopotamien comme le roi de France qui se faisait construire des châteaux pour diversifier ses loisirs.

6.4. En revanche, on peut se demander si le roi avait une seule résidence ou si, de façon normale, il en changeait en fonction de certains critères, comme le moment de l'année. Il est de fait difficile de penser que le roi ait toujours habité le même lieu, quels que soient la saison et le moment de sa vie. Il serait, en cela, bien le seul car nous voyons les hauts dignitaires avoir un domicile en ville et un autre dans un village, sans doute le lieu où habitait sa famille.

6.4.1. On a, en fait, implicitement l'idée que le roi mésopotamien ne peut pas exercer son pouvoir en dehors du palais royal, comme si son action en perdrait de sa validité.

6.4.2. Il faut, tout d'abord, dissocier le lieu de l'acte administratif du lieu d'archivage administratif.

6.4.2.1. Les petits textes de dépenses quotidiennes, justification de l'activité des administrateurs, sont transitoires, destinés à être repris sur de grands récapitulatifs ; ils sont appelés à être détruits et ont été gardés par accident.

6.4.2.2. Certains textes sont passés devant le roi : ils gardent le souvenir écrit de l'information portée à la connaissance du roi. Aussi est noté, outre la date, le lieu où le roi a été informé : dans la cour, sur le toit, dans la « salle des lits », etc. C'est la rencontre entre le roi et l'administrateur qui génère le texte.

6.4.2.3. Il n'y a ainsi pas dans le palais de lieu administratif régulier (l'équivalent de nos ministères ou « bureaux » modernes) ; le roi n'a pas, non plus, d'autre horaire administratif que celui de sa disponibilité.

6.4.2.4. Il y a en revanche des lieux administratifs religieux, lorsqu'il y a nécessité à l'occasion de la rencontre du roi et de l'administrateur de faire prêter serment à ce dernier. Elle se tient alors dans la chapelle palatiale. C'est pour cela que la plupart des textes où l'on pèse du métal comportent la notice « dans le *bît birmî* ». La « maison aux peintures » est en fait la chapelle palatine vouée à Eštar. Cela ne prouve naturellement pas que les manipulations sur le métal se passaient dans le temple !

6.4.5. Le résultat de ces pratiques est extrêmement important pour l'historien moderne : lorsque le roi est absent du palais, il ne s'y fait plus de textes ; ils sont rédigés « en route », et leur succession jalonne la route du roi. Ils sont ultérieurement ramenés à Mari, avec le retour des bagages.

En l'absence du roi de Mari, les services devaient rendre leurs comptes devant l'autorité qui avait la lieutenance du royaume ; cela montre, au moins pour l'époque des deux grands voyages en ZL 7' (Hušlâ) et 8' (Ougarit), que cette dernière n'habitait pas le grand palais.

Il n'était donc pas nécessaire que le roi fût présent en son palais pour faire son métier de roi. La situation n'était pas la même que de nos jours où l'acte doit être enregistré pour être valable, voire même passer par des circuits obligés.

6.5. Il y a eu plusieurs capitales pour le royaume des Bords-de-l'Euphrate.

6.5.1. Ni Yagîd-Lîm ni Yahdun-Lîm ne se sont installés d'emblée à Mari : ils semblent avoir hésité entre la région d'Abu-Kémal (Dêr, Šehrum) et Šuprum, la survie du second a d'ailleurs été beaucoup plus longue que celle de Tell Harîri.

6.5.2. Yahdun-Lîm est allé fonder sa propre ville dans la région de Dêr ez-Zor qui est à un vrai nœud de communications : c'est un des points de contact entre le Moyen-Euphrate et Palmyre (et au-delà Qaṭna) et c'est là que Yasmah-Addu a commencé, lui aussi, par s'installer, indiquant peut-être où se trouvait alors le vrai centre politique de la région.

6.5.3. C'est sans doute le poids des souvenirs du III^e millénaire qui a fait revenir à Mari, assez facile à défendre en outre, grâce aux deux goulots de Baghouz et de Šuprum. La position est en effet forte : chaque fois que Mari a été prise, elle semble l'avoir été par le Nord. Dûr Yahdun-Lîm et Saggartum étaient beaucoup plus exposées : ce sont les champs des batailles avec les Benjaminites ou toutes troupes venues d'amont, par l'Euphrate ou le Habur. Mais, face aux grands sites historiques comme Alep ou Qaṭna, Ešnunna ou Babylone, il fallait une légitimité d'ancienneté. Cela est fortement souligné au moment du mariage dynastique avec Qaṭna ou quand est commémorée l'ancienne amitié avec Babylone : référence est, chaque fois, faite à la « maison de Mari ».

D'ailleurs qu'elle soit une ville prestigieuse est montré par son intégration à la *Liste royale*. Or Yahdun-Lîm est quelqu'un qui a beaucoup regardé vers l'Est, fasciné par le modèle akkadien, ce qui était l'origine même d'un Samsî-Addu.

6.5.4. Zimrî-Lîm, lui-même, après avoir honoré les déesses de Dêr et de Šehrum, s'installa en définitive sur le site historique, mais l'a quitté dans la seconde moitié de sa sixième année pour un autre lieu, d'après l'interruption des archives du harem.

6.6. Tout cela montre, à l'évidence, que le palais de Mari n'a hébergé que pour des périodes limitées les monarques des Bords-de-l'Euphrate.

Sortir ou non de chez soi

7. Ces gens qui cherchent une terre pour s'établir, considérant le non-établi comme un déraciné, voire un vagabond, ne sont pas des citadins mais des gens qui rêvent d'être paysans.

7.1. On est là à un tournant de l'histoire du Proche-Orient.

7.1.1. D'une part, l'acquisition de terres par ces nomades ne leur fait pas abandonner pour cela l'élève des moutons ; mais, d'autre part, si le rite du *kispum* babylonien garde de façon patente, quoique sans précisions, les souvenirs de l'errance, la constitution d'une patrie là où l'on est remplace la terre originare dont on garderait le souvenir précis. D'un côté, la redénomination des lieux en fonction d'une toponymie occidentale a un aspect commémoratif, mais par ailleurs, lorsque Hammu-rabi de Babylone parle des excellents rapports « de toujours » entre sa maison et celle de Mari, les repères chronologiques qu'il donne ne remontent pas à plus de deux générations.

Cette absence d'épaisseur chronologique est générale : de la même façon, si l'onomastique n'oublie pas de se référer à des noms d'Ancêtres, les référents personnels privilégient l'entourage familial immédiat, le lieu ou le moment de la naissance.

On en est donc au moment où les errants entrent dans un processus d'oubli de leurs origines et où les souvenirs ou références historiques précis dont ils sont porteurs se transmutent en références légendaires ou cultuelles.

7.1.2. C'est là une des rencontres les plus spectaculaires avec l'enracinement à Cana'an, décrit dans l'épopée des Hébreux, un des reflets de l'époque amorrite dans la Bible. On y retrouve l'affabulation comme quoi leurs terres ne sont pas seulement acquises par conquête, mais également le don d'une divinité. C'est un trait général de l'époque, d'ailleurs : Itûr-Mêr, le dieu local lui-même, fait de façon spectaculaire présent de Mari à Samsî-Addu ; le grand Addu d'Alep, de même façon, décrète la dévolution des royaumes à ses favoris. Cette façon de dire unit le souvenir de la conquête et la prétention à la légitimité, qui pourraient être de conceptions contradictoires.

7.1.3. En même temps, on voit se développer l'idée de confort et la nécessité du luxe. Ces nouveaux venus ne s'installent pas n'importe où : évitant les vieux tells, ils les environnent de petites communautés campagnardes ; fuyant les grands palais solennels et inconfortables, ils s'assurent une vie meilleure en partie sous la tente.

On ne peut donc pas dire simplement qu'une population nouvelle s'installe dans les ruines de celle du III^e millénaire.

7.2. Une de ces « contradictions » d'apparence entre « désir » et « pratique » est illustrée par le fait que cette installation coexiste avec un autre thème majeur de notre documentation : le caractère peu honorable qu'il y a à « rester chez

soi » et la nécessité d'en sortir. Thème rémanent de l'ancien ordre de vie et leitmotiv du monde traditionnel, en déphasage avec les pratiques du moment, mais qui se survit sous forme d'une exigence morale !

Il existe, pour l'illustrer, deux dossiers majeurs, l'un qui a trait au roi Yasmah-Addu de Mari et l'autre à son homonyme, Yasmah-Addu, le prince benjaminite : tous deux se voient reprocher d'« habiter chez les femmes ».

7.2.1. Yasmah-Addu de Mari est un tout jeune homme lorsqu'il apparaît à notre attention. Il est rare que la figure royale en Mésopotamie « ait un âge », se conformant très souvent à des archétypes de discours qui s'appliquent plutôt à l'« homme dans la force de l'âge » ; les représentations figurées sont, comme on le sait, inexistantes pour l'époque.

7.2.1.1. Installé d'abord à la Forteresse de Yahdun-Lîm, rebaptisée Forteresse de Yasmah-Addu, il arrive plus tard à Mari avec celle qui est sans doute sa mère, dame Ama-duga (« Bonne-Mère »). Le groupe royal s'installe au petit palais oriental, à partir de l'éponyme d'Ibni-Addu (1786) : c'est, comme on l'a vu, l'époque de grands travaux dans ce que nous tenons pour le « grand palais royal », abandonné à partir de l'assassinat du roi Sûmû-Yamam. Le nouveau roi habite le grand « palais du Palmier », à l'occasion de son mariage (éponymat de Ikkupiya, 1782).

Comme nous l'avons vu, cela doit correspondre à une évolution dans la façon dont Samsî-Addu a conçu l'organisation des terres qu'il avait conquises. L'alliance dynastique avec Qaṭna a dû, en tout cas, entraîner un chamboulement considérable dans la façon de concevoir les équilibres politiques au Proche-Orient.

7.2.1.2. On peut suivre en gros la constitution du royaume de Yasmah-Addu au fur et à mesure que lui sont attribuées les différentes provinces de son empire. Au départ, Mari jusqu'à Râpiqum (nous ne connaissons pas les circonstances de la prise du Sûhum) ; il reçoit Tuttul en Rigmanum (1783) ; Râpiqum lui est prise en Ikkuppiya (1782) pour être donnée au roi de Babylone, Hammu-rabi ; en Nimer-Sîn (1778), il reçoit Šubat-Šamaš et, enfin, Qattunân.

7.2.1.3 Samsî-Addu ne semble avoir donné que difficilement les terres, l'une après l'autre, Yasmah-Addu soupçonnant son frère Išme-Dagan d'essayer de les vouloir pour lui. À cette époque là, on devait envisager une partition « cours de l'Euphrate + Balih + Bas-Habour » = Yasmah-Addu, contre « le reste jusqu'au Tigre » = Išme-Dagan ; il y eut ensuite constitution du front oriental [Asqûdum (1781), Aššur-malik (1780)] pour créer ce qui se présente comme la première matérialisation du « triangle assyrien ».

7.2.1.4. Or, dans plusieurs lettres, on trouve de lourdes leçons de morale, tant du frère aîné que du père : Yasmah-Addu n'est pas capable de recevoir toutes ces terres si importantes parce qu'il ne sait pas bien son « métier de roi ».

Nous sommes surtout informés par les réponses de Yasmah-Addu, plus que par des lettres directes du grand roi assez rares sur le sujet. Le fait montre qu'il s'agit de lettres non parties, sans doute les brouillons rédigés à l'occasion.

7.2.1.5. Yasmah-Addu a été victime du système de « délation généralisée » propre à l'époque : chacun de ses serviteurs devait faire rapport auprès des autorités centrales sur la façon dont son maître se conduisait chez lui.

Le grand reproche est « tu te conduis comme un bébé », « n'as-tu pas de poil au menton ? » Ce refus d'assumer une « vie adulte » de la part du roi de Mari consiste à chérir une vie de luxe. Il y a bien sûr le reproche de dépenser trop, mais il faut aussi tenir compte de la question morale : Yasmah-Addu par son genre de vie montre qu'il n'est pas intéressé par l'administration de ses domaines.

7.2.1.6. Cela est résumé sous le grief général de « vivre avec des femmes ». Il n'y a pas là de reproche d'ordre sexuel ; le roi a de façon notoire plusieurs femmes, épouses et autres, sans limites : seul se pose la question de savoir quel sera le statut de l'une ou de l'autre. Lorsque une fille de Zimrí-Lîm se plaint de la conduite de son époux, c'est parce qu'il « prend ses repas » chez sa rivale et que cette dernière siège à ses côtés lorsque sont accueillis les ambassadeurs. De la même façon pour Yahdun-Lîm comme pour Yasmah-Addu on se demande si la reine habitera au palais ou y laissera le roi avec ses « amies ». Il n'y a jamais recherche d'une exclusivité sexuelle.

Les reproches qui visent l'entourage concernent donc une « vie sans contrainte et financièrement dissipée » au détriment d'une autre où régneraient ordre et efficacité. Le leitmotiv « ne sois pas un bébé » dans un tel contexte signifie donc pour une bonne part : « sois réaliste et comprends pourquoi c'est chez toi que mes serviteurs viennent ».

7.2.1.7. Il n'est donc reproché à Yasmah-Addu que de fuir le compagnonnage guerrier et de ne pas sortir de chez lui pour participer à l'action entreprise par les soldats. Ce « rappel aux bonnes mœurs » n'est qu'une exhortation à mieux participer à l'édification de l'empire.

7.2.2. Yasmah-Addu le benjaminite est soumis aux mêmes critiques.

7.2.2.1. La même idéologie transparait en effet dans un des plus célèbres textes de Mari, édité sous le titre de « Vie nomade ». Ce texte republié comme *LAP0* 38, montre comment un Bédouin comprenait alors une « vie d'homme » :

(...) Avant mon départ, j'ai parlé en ces termes : « Tu dois venir avec moi ! Zimrí-Lîm a décidé de partir en expédition » et, toi, tu n'envisages que de manger, boire et dormir mais pas d'aller avec moi. Rester inactif et couché ne te fait pas rougir ! Moi, je te jure que je ne suis jamais resté toute une journée sans bouger à la maison ! Jusqu'à ce que je sorte à l'extérieur pour m'aérer, j'ai un sentiment d'étouffement.

(...) Il est probable que jamais vent chaud ou froid n'a fouetté ton visage ! Tu es indigne de ta race ! Dans la (maison) même où père et mère ont contemplé tes traits après que tu es tombé du sexe de ta mère, tu ne fréquentes que sexe de femme. Tu n'as pas la moindre (autre) expérience. Au contraire, regarde-moi : jusqu'à présent, j'ai failli périr

et me suis sauvé de la mort. Au milieu de la ville d'Ahunâ, à dix reprises, j'ai réussi à me sortir d'une émeute. Pourquoi maintenant ne pas me tenir pour un Dumuzi [dieu mort qui ressuscite] ? (...)

Il est remarquable que l'*Épopée de Zimrî-Lîm*, texte à la louange des premiers exploits du jeune roi, s'exprime de même :

Jusqu'à ce que le roi eût atteint son objectif
 Et qu'il eût courbé à ses pieds le piémont du Taurus,
 Il ne boit jamais que l'eau des outres.
 Rangé avec les troupiers, il connaît tous soucis.
 Leurs sorties sont (celles de) grands chasseurs.
 Comme l'onagre de la paille dans la steppe,
 Ses hommes mangèrent de la viande crue :
 Ils eurent du cœur et crûrent en force.

Tous ces thèmes se retrouvent dans le début du célèbre *Poème d'Erra*, où sont vantés au dieu suprême les charmes de la vie militaire, au moment justement où il veut goûter un repos bien mérité entre les bras de son épouse :

Pourquoi comme un vieux pitoyable, restes-tu dans la ville,
 Restes-tu à la maison, comme un petit bébé ?
 Comme un qui ne part plus au rezzou, mangerons-nous le pain des femmes ?
 Comme des novices dans la bataille, aurons-nous peur et tremblerons-nous ?
 Partir en campagne pour les gars, c'est comme aller à une fête !
 Qui reste en ville, même prince, n'a pas de pain qui le rassasie !
 Il est honni par son peuple et sa personne méprisée...
 La nourriture des villes, si appréciée, ne vaut pas une galette sous la cendre,
 La bière douce n'égale pas l'eau d'une outre !
 Un palais à terrasse ne remplace pas le bivouac en plein champ !

Désormais ce texte qui était plutôt isolé peut être situé dans le contexte précis de l'âge héroïque bédouin.

L'intérieur, domaine des femmes

8. Les textes mariotes illustrent donc de façon primaire ce qui ne devait plus être par la suite qu'un thème littéraire, souvenir des temps héroïques isolé au sein des sociétés urbaines d'Irak.

8.1. Ce sont effectivement les femmes qui tiennent l'intérieur à l'époque amorrite, celles donc qui restaient au campement. Les femmes jouent de fait un rôle important dans l'organisation du palais où la population du « harem » est exclusivement féminine, mis à part les mâles qui en gardent les portes : musiciennes, peut-être pour l'esbaudissement des dames plus que pour les ébats du maître, spécialistes des plats cuisinés, porteuses d'eau, etc.

Le *Codex* de Hammu-rabi montre d'ailleurs l'importance de leur rôle dans l'économie domestique par l'attention extrême portée au danger que la femme quitte sa place à l'extérieur et que cela entraîne une dilapidation du patrimoine,

ce qu'il résume par l'éventualité qu'« une femme mariée, qui demeure chez son mari, se mette en tête de “sortir”... et ruine sa maison... » CH §141.

L'anecdote de *LAP0* nos 1268 et 1269, à propos des deux épouses de Sâmiya, est significative : en l'absence du maître de maison, chacune gère sa part de patrimoine, mais la plus ancienne a la surveillance de la plus jeune. Voici un extrait de ce que Sâmiya écrit à Sinênaya, la première épouse, copie exacte de qu'il écrit à l'autre :

« Pourquoi délaisses-tu le soin d'organiser ta maison et d'en vérifier les comptes pour vous bêcher mutuellement ? Toi, tu ne me parles que de Sâpiraya et Sâpiraya ne me parle que de toi. Ce courrier sempiternel qui est le vôtre me porte sur les nerfs. Assez ! Cessez de vous bêcher mutuellement que je ne sois plus agacé ! Occupe-toi de la garde de ta maison et de contrôler tes gens ! »

8.2. Il n'est donc pas étonnant que la haine de l'« ailleurs » soit un thème récurrent des lettres féminines. Elles sont toutes à réclamer que l'homme ne parte pas, ou revienne le plus vite possible. Toutes tremblent pour les risques qu'encourt celui qui se déplace. Leurs lettres montrent à l'évidence à quel point la femme est ennemie de la guerre.

8.3. La femme, devant, par définition, partir de la maison paternelle pour se marier ailleurs, il est normal que sa correspondance (par exemple celle des princesses de Mari) illustre le leitmotiv du « retour chez soi », fondé sur le fait qu'elle ne retrouve pas chez son époux les avantages qu'elle avait chez son père. La princesse de Qaṭna, devenue reine de Mari, illustre le cas intéressant de se voir sollicitée de revenir dans sa patrie accomplir les rites familiaux.

8.4. L'akkadien de Mari recourt donc normalement à plusieurs verbes pour rendre compte de la notion de « se trouver dans un lieu, ou dans une position ».

8.4.1. Le premier *wašâbum* signifie « avoir sa demeure quelque part » et il est couramment employé pour dire « ne pas bouger », « garder le lit », en parlant d'un malade. Il désigne les natifs d'un lieu. En opposition, *sakânum*, inconnu de l'akkadien de l'Est, note l'installation transitoire. Il est utilisé couramment à propos de ceux, bêtes et gens, qui font halte quelque part.

8.4.2. C'est *wašâbum* qui de façon naturelle est utilisé pour désigner une dignité. Il dénote ainsi l'installation du roi sur son trône ou la position dont jouit le notable ; en revanche le serviteur doit se tenir debout (*izuzzum*) et celui dont la dignité n'a pas encore été assurée est dans la position « à croupetons » (*napal-suhum*).

La mobilité récurrente : le cas des nomades

9. Les nomades sont à Mari une catégorie en cours de redécouverte et la documentation surabondante demande que l'on y mette de l'ordre : par exemple, que tout ce qui relève de la tribalité ne soit pas automatiquement considéré

comme un marqueur du fait nomade et surtout que l'approche ne soit plus fondamentalement philologique comme cela a été le cas jusqu'ici.

9.1. On se rend compte aujourd'hui qu'il y a eu des alliances intertribales à travers tout le Proche-Orient amorrite et que, de même, il y a eu des hostilités profondes provenant de ces différences ethniques. Les villages/villes se répartissaient selon leurs composantes ethniques : hameaux isolés ou quartiers particuliers. Un des exemples les plus spectaculaires est constitué par le quartier marchand (*kârum*) de Kanesh qui était « hors la ville », peut-être d'abord pour des raisons de commodité, de « ghettoïsation » ensuite. La notion d'« espace ethnique » n'a jamais été utilisée dans l'analyse urbaine du Proche-Orient, alors qu'elle a manifestement été une des composantes majeures de l'habitat.

9.2. Désormais, on doit considérer comme acquis que le terme *hanûm* désigne au propre « celui qui vit sous la tente » ; ce n'est pas un ethnique, mais un classificateur : tout benjaminite ou bensim'alite (ou d'une autre tribu) qui n'est pas fixé dans un lieu est susceptible d'être ainsi qualifié. J'ai choisi le terme « bédouin » pour le rendre afin de tenir compte du fait qu'il s'agit avant tout d'un homme des campagnes, non des villes, avec un idéal de vie sportive au grand air et un goût prononcé pour la guerre, un zélateur des pierres levées à qui répugne une divinité trop anthropomorphique, pour s'en tenir à quelques unes de ses caractéristiques qui sont autant d'appels à la comparaison avec les Bédouins d'Arabie.

9.3. Les gens « à demeure » et les Bédouins sont les deux grandes composantes humaines de la « zone médiane » que nous avons définie. Les rois de Mari, Yahdun-Lîm et Zimrî-Lîm, définissent d'ailleurs leur royauté par rapport à ces deux groupes. Cependant, cette bipartition ne se laisse pas mettre simplement sur la carte.

9.3.1. Dans toute zone sédentarisée, une partie de la population bouge annuellement : c'est le *hibrum* qui emmène les troupeaux, sans que l'on sache encore si en sont chargés des clans spécialisés ou si cette tâche est tournante. On constate fort bien le phénomène sur les bords du Moyen-Euphrate.

9.3.2. Toute zone sédentarisée s'expose à se voir traversée par des nomades, après accord si possible. Cela nous est très bien documenté pour la Djéziré du Nord-Ouest (Ida-Maras) ou les royaumes du piémont sud du Sindjar.

9.3.3. Les nomades circulent par des régions à faible densité de sédentaires, allant d'un point d'eau à un autre. Les cas les mieux représentés sont ceux des Bensim'alites et des Sutéens.

9.4. Un second point doit être souligné : si nous avons vu dans la première partie de ce cours les gens en mouvement aspirer à s'arrêter, l'examen des événements historiques nous montre, en revanche, ceux qui sont installés, et même solidement, toujours prêts à se lever et à reprendre l'errance. Avant que

les archives de Mari ne commencent, Samsî-Addu semble s'être levé d'une ville du pays d'Akkad pour aller s'installer à Ekallâtum d'où, de rezzous en campagnes organisées, il a réuni les rives de l'Euphrate à celles du Tigre et fondé un des États majeurs de l'époque. Après lui, c'est à son fils de se lever et de redevenir un errant. À la fin du règne de Zimrî-Lîm on le voit même évacuer Ekallâtum avec son groupe tribal.

De la même façon, Yahdun-Lîm vaincu, les Bensim'alites disparaissent pour aller s'installer, comme je l'ai supposé, sur les bords de la Méditerranée, au royaume du Yamhad, d'où on les voit revenir ensuite refonder leur royaume euphratique avec une masse de Benjaminites qui leur prêtent main forte, arrivant en masse on ne sait d'où.

Ce n'est pas une famille, ni seulement un clan, mais des groupes humains considérables qui bougent ainsi.

Les « fils de la droite »

10. Les « Benjaminites » sont ceux des Bédouins qui ont le plus vite attiré l'attention, à cause de leur prétendue présence dans la Bible. Il faut dire tout de suite qu'en fait, leur véritable dénomination était en akkadien de l'époque *mâr Yamîna* et que le dérivé *marmû* indique la vraie prononciation en dialecte bensim'alite.

10.1. S'ils sont restés longtemps l'exemple le plus clair de « nomades » cela tient à un trait de la documentation : n'appartenant pas autant que les Bensim'alites à la zone du pouvoir ils devaient être *dénommés comme tels*. Leur documentation a donc été isolée plus vite, à la simple lecture ; celle relative aux Bensim'alites, désignés généralement par le générique *hanûm*, a nécessité un repérage préalable de leurs dossiers, chronologiques et géographiques.

10.2. En fait, l'ethnie Benjaminite représente au Proche-Orient contemporain un mauvais exemple pour l'étude de la mobilité. Arrivés en masse au retour de Zimrî-Lim et ayant reçu des terres importantes dans l'État de Mari où ils constituèrent cinq royaumes, on les voit « bouger » annuellement en direction du Balih ou du royaume de Qatna, selon des modalités difficiles à préciser.

10.3. En fait, il est loisible de constater que par « Benjaminite » il faut comprendre quelque chose d'infiniment plus vaste que ne le laissent deviner les données mariotes. Ainsi, certaines zones constituant des États majeurs comme le Zalmaqum ou les royaumes de Kurda et Qâ-Isqâ sont certainement de « confession benjaminite », même s'il nous est encore malaisé de définir à chaque fois la tribu dont se réclamait la région.

Comme Qâ et Isqâ semblent Yarihéens, il est possible que Kurda dont ils sont si proches l'ait été aussi.

Pour le Zalmaqum, le fait qu'on parle souvent de lui comme d'une tétrapole doit indiquer un territoire partagé entre les quatre tribus benjaminites qui remontaient de Mari au Balih, ce que ne faisaient pas les Rabéens qui se tournaient vers le Yamhad.

10.4. En ce qui concerne la zone de l'Est, l'éthnique « benjaminite » n'est jamais utilisé comme marqueur de gens qui y résident. En fait leurs tribus elles-mêmes sont très présentes. Ce doit être un fait de langue : ils devaient être désignés par *Amurru*, « Occidentaux », parce que l'immense majorité de ces Occidentaux étaient des Benjaminites. Il faut ramener à eux le royaume (ou au moins la dynastie) d'Ešnunna ; les deux villes de Sippar : Sippar Amnanum et Sippar Yahrurum ; la ville (ou au moins la dynastie) d'Uruk qui se rattachait à l'Amnanum ; tout au sud, le Mutiabal, rameau des Rabbéens, à l'est du Tigre.

Cette énumération rapide est bien loin d'être limitative car les noms d'Ancêtres des rois de Babylone (6^e et 7^e tribus) sont clairement des Benjaminites (Amna-néens et Yahruréens).

10.5. De quand date cet appellatif de « fils de la droite » ? Il se pourrait bien qu'il soit en fait à comprendre en lui-même, par rapport à l'ensemble des Amorrites. Il devait désigner ceux qui se sont décidés, à un moment du III^e millénaire, à quitter la région de l'Ouest pour aller vers l'Est. C'est pour cette raison qu'ils ne sont marqués que par leurs épithètes tribales dans l'Est du Proche-Orient.

Dès lors, il faut en conclure que l'appellatif « fils de la gauche » ne s'est formé qu'ultérieurement et en réaction aux « fils de la droite », préexistants. Voir dans les Bensim'alites une divergence par rapport à eux, non leur symétrique, expliquerait leur aspect minoritaire, bien plus restreint géographiquement et, somme toute, fugitif puisque, en dehors de cette fin de l'époque amorrite qui marque l'ultime floruit de Mari, ils sont absents de toute documentation.

Les Bensim'alites

11. Leur distribution sur la carte du Proche-Orient est aujourd'hui relativement facile à retrouver.

11.1. Leur domaine propre de parcours (appelé *nighum*) est celui la Haute-Djéziré, où ils se comportent comme des pasteurs itinérants qui ont leur domaine propre, depuis Dêr jusqu'au Sud-Sindjar, où ils ont établi un campement (*mahanum*).

11.1.1. Plus au nord de leur parcours, au piémont sud du Taurus, ou au piémont sud du Sindjar, ainsi que le long du Habur, entre l'actuelle Hassaké et Qatṭunân, où ils se trouvent sur des terres administrées directement par le roi de Mari, ils sont contraints de passer des accords ou de les renouveler avec les autorités municipales.

11.1.2. La deuxième zone qui leur est propre est le centre du royaume de Mari où un contributeur à eux s'est installé sur le trône. Ils y constituent la « garde bédouine » (« hanéenne ») du roi et y ont reçu villages et terres.

11.1.3. La troisième zone est constituée par tout le cours inférieur du Moyen-Euphrate, tout particulièrement ce que l'on dénomme « Suhûm inférieur », zone d'administration directe par Mari, face au pays d'Akkad.

11.1.4. Il est facile de voir que les Bensim'alites se mouvaient dans une zone d'obédience étroite à Mari. Ils y étaient effectivement le « fer de lance » de sa puissance militaire.

D'ailleurs, s'ils apparaissent dans l'histoire par une mention dans le libellé du sceau d'une fille d'un roi de Mari ; Yahdun-Lîm, ils en disparaissent, Mari détruite, et leur nom n'est plus mentionné comme tel.

11.2. Ce sont eux qui, à ce jour, sont le meilleur exemple de nomadisme à notre disposition.

11.2.1. Ils sont divisés en deux groupes antithétiques définis par des termes de géographie physique :

- (a) les **Yabasa**, « ceux qui appartiennent au monde sec »,
- (b) les **Ašarugâyu**, « ceux qui se réclament du domaine de l'eau »,

à en croire l'étymologie la plus vraisemblable de leurs noms.

Un tel principe de répartition se retrouve ailleurs dans le Proche-Orient d'alors.

11.2.2. Pour leur organisation, ils diffèrent essentiellement d'avec les Benjamins, en ce qu'ils n'ont pas d'autres rois que le roi de Mari, lequel unifie autour de sa personne les deux grandes composantes.

11.2.3. Nous ne connaissons pas en outre la dénomination d'une grande unité bensim'alite : rien ne prouve ainsi que l'ensemble des Yabasâ se disait « *lîmum* ».

11.2.4. Les « Bédouins » Sim'alites semblent avoir parlé une langue différente des « Bédouins » Yaminites et n'utilisaient, en tout cas, pas le même vocabulaire politique.

11.2.5. Leurs chefs directs portaient le titre spécifique de « chef de pâture », *merhûm*, dont les analogues, chez les Benjamins, étaient inféodés aux rois des tribus.

Ce titre n'est pas explicitement documenté pour les Bensim'alites du Sud, surtout pour le grand chef du Suhûm, Meptûm. Ce dernier, au nom atypique, pourrait en fait n'avoir été qu'un titre (cf. l'arabe Mufti).

11.3. Les deux branches des Bensim'alites sont, en outre, hétérogènes ; leur unité doit provenir d'un accord conclu entre eux, à une époque indéterminée.

11.2.1. À en juger par leurs dénominations, la branche des Yabasa se présente comme un agrégat d'asociaux en désaccord avec la société, vivant en dehors des

territoires irrigués : ils se disent ainsi « Occidentaux » anonymes (*Amurru*), en rupture avec l'ordre politique (*Yakallit*) ou d'ascendance étrangère (*Abî-nakar*).

11.2.2. La branche des Ašarugāyu, en revanche, est l'union de clans nommés par un ancêtre, système parallèle à celui de l'hébreu.

11.2.3. Nous ne savons pas si tous ces gens se donnaient une origine commune et avait reconstruit leur histoire grâce à une fiction familiale.

Histoire et mouvements des Bensim'alites

12. Manifestement les Bensim'alites partis aider Yagid-Lîm, Yahdun-Lîm, puis Zimrî-Lîm à fonder le royaume de Mari et s'établir sur les Bords-de-l'Euphrate s'y sont sédentarisés. Ils ont reçu des terres mais certains constituent la « garde bédouine » des rois.

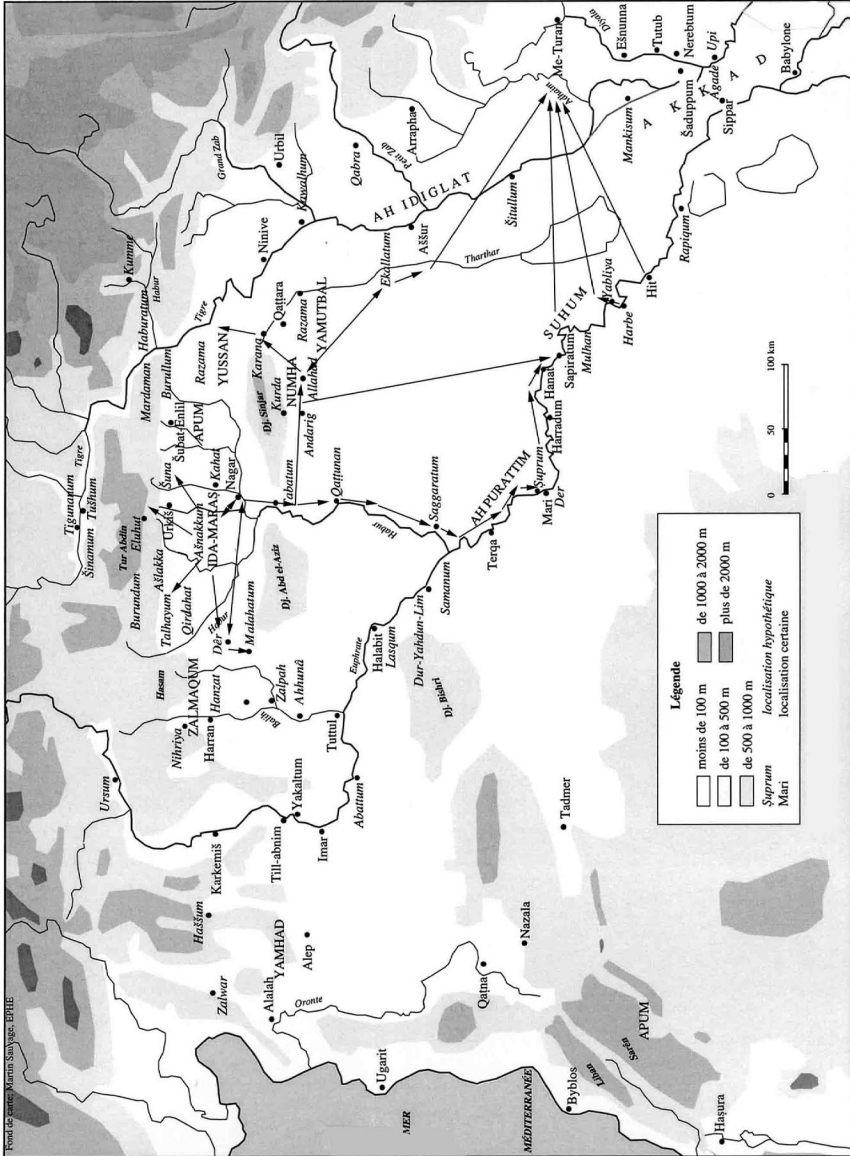
12.1.1. les Ašarugāyu représentent apparemment la communauté tribale d'où provient la famille royale mariote et devaient leur nom à leur façon d'obtenir de l'eau (ŠRG) dans le wadi Tharthar. Leur territoire propre était d'ailleurs au sud du Sindjar ; c'est de là que sont remontés attaquer sur son flanc sud le royaume de Haute-Mésopotamie (RHM), Bannum, Qarnî-Lîm et Atamrum.

12.1.2. Une fois Mari reprise, on les voit s'établir dans le Suhûm où ils colonisent particulièrement les territoires frontières entre le royaume et le pays d'Akkad ; ils arrivent à raffler les terres du RHM avant qu'Ešnunna ne s'y introduise. À cette occasion, on assiste au processus d'accapement des terres et à l'expulsion ou l'asservissement des indigènes.

12.2. Les Yabasâ circulaient dans le Nord entre l'actuelle Virancehir (Talhâyum) ou Dêr du Balih et le Sud-Sindjar. Eux aussi, ils ont été refoulés par le RHM et sont revenus après sa chute. On voit villes et territoires leur être attribués, où ils s'installent, telle Šunâ, ville d'Ilî-Eštar. Si une partie d'entre eux s'est donc sédentarisée dans le Nord, pour leur majeure part, cependant, ils restent des nomadisants.

12.3. Pour les déplacements des Bensim'alites, l'étude du *mahanum* est fondamentale : au sens propre le terme signifie « campement » et correspond selon les normes de la phonétique amorrite au *maḥanah* hébreu. Il se présente comme un toponyme au site aléatoire, tant dans l'Ouest qu'au Sud-Est. En fait, c'est lorsque Ešnunna attaque que le *mahanum* se replie vers l'Ouest : ensuite on le trouve au sud du Sindjar. Il s'agit donc en fait d'un campement amovible.

12.4. Les Bensim'alites ne se sont pas contentés de retrouver, grâce à la chute du RHM, leurs anciens parcours du Balih au Sindjar ou leurs possessions au royaume de Mari, ni même d'acquérir de nouveaux territoires dans le Suhûm.



Déplacements des Bensisim'aites

12.4.1. On les voit entrer dans un âpre affrontement avec les Benjaminites, leurs anciens alliés, pour les remettre à leur juste place dans le royaume de Mari et s'en déclarer seuls vrais propriétaires.

12.4.2. Ceux d'entre eux qui sont restés de mœurs transhumantes et ne se sont pas sédentarisés profitèrent du jeu international dont Mari était un important acteur pour pousser plus avant vers l'est et se construire de nouveaux parcours.

Vers la fin du règne de Zimri-Lîm, ils ont saisi l'opportunité qu'offrait l'effondrement des trois grands royaumes du nord-est, Ekallâtum sur le Tigre, Ešnunna sur la Diyala et l'Élam repoussé sur le plateau iranien : ils s'enfoncent dès lors dans les territoires qui ne sont plus contrôlés par les forces de ces États et poussent leurs moutons jusqu'à la ville de Zahibânu qui ne peut être que la Zâbân d'époque assyrienne : dès lors, ils interrompent, ou au moins menacent, les relations directes entre Babylone et le puissant royaume des Turukkéens (le Zagros). De fait deux lettres écrites par Hammu-rabi à sa sœur, reine des Turukkéens, interceptées, se retrouvent aujourd'hui dans les archives de Mari.

On retrouve là le schéma (observé à plus basse époque par l'arabe Ibn Khal-dun) de la pénétration bédouine, profitant de l'effondrement ou de l'affaiblissement des grands États sédentaires, et s'installant dans les ruines de villes désertées.

12.4.5. Corollairement, on voit les Bensim'alites de la région du Balih partir rejoindre les grasses prairies jusqu'où ont poussé leurs frères et descendre dans cette région du nord-ouest dégarnie les troupeaux de la région d'Urfa (le Zalmaqum).

12.5. Ce faisant, la percée bensim'alite a menacé considérablement les intérêts des Turukkéens qui menaient leurs troupeaux du Zagros vers la plaine et surtout contrarié les Babyloniens qui voulaient établir un axe Zagros-Akkad pour faire remonter les leurs vers la même plaine.

12.6. Lorsque Mari est détruite en deux rounds, son sort est chaque fois associé à celui de Malgi'um, une ville pourtant très à l'est. Manifestement, Babylone a dû se sentir prise en étau par le grand État euphratique à son ouest et sa composante nomadique à l'est qui avait certainement noué localement de nouvelles alliances.

Survie ou métamorphose ?

13. Que sont devenus les Bensim'alites ? On a vu ce qu'il fallait penser de la survie des « Benjaminites » : peut-être n'y a-t-il qu'une simple rencontre entre la dénomination biblique et celle de l'époque amorrite.

13.1. Pourtant, il ne faut sans doute pas penser que tous les Bensim'alites ont été massacrés ou dispersés à la chute de Mari. Si la région qui était leur est infiniment moins documentée après la chute de Mari, le centre du royaume

a néanmoins continué à s'appeler « région des Bédouins » (Hana) ; en Haute-Djéziré les Bédouins sont encore mentionnés sans beaucoup de détails par les archives postérieures de Tell Leilan et de Tell Šêḫ-'Aḫmed. Leurs structures d'organisation ont certainement été bouleversées après l'effondrement de la grande unité médiane qui balisait leurs déplacements.

13.2. Or, on constate que, dans le grand désert au sud du Sindjar où, à l'époque de Mari, était précisément établi le *mahanum* des Bensim'alites, on trouve au I^{er} millénaire une tribu qualifiée d'araméenne et qui porte la dénomination de Sarugû.

La rencontre ne peut être fortuite. Sans doute, les Bensim'alites avaient-ils été aramaïsés, ou avaient-ils fait un pacte d'alliance avec des Araméens nouveaux venus, dont ils devaient être relativement proches linguistiquement ou culturellement, mais ils avaient dû garder suffisamment de l'ancien temps pour maintenir leur dénomination. On peut noter que leurs chefs ne portaient que des titres auliques, ce qui peut montrer qu'ils se rattachaient encore au souvenir de la métropole devenue légendaire.

13.3. Les Bensim'alites permettent donc de suivre les divers mouvements de repli, d'expansion et de survie d'importants groupes tribaux sur une ampleur d'un millénaire. C'est certainement le plus ancien phénomène de la sorte qui nous soit attesté.

SÉMINAIRE

On a pris comme séminaire cette année un texte célèbre, l'inscription de la Statue dite d'Idrimi, roi d'Alalah, petite ville sur l'Oronte, retrouvée lors des fouilles anglaises conduites au Tell Atchana par Sir Leonard Woolley.

— *L'editio princeps, The Statue of Idri-mi*, par Sidney Smith, en 1949, représente un de ces exploits dont ont été coutumiers les pères fondateurs de l'Assyriologie : en l'occurrence il s'agissait d'un des premiers monuments du genre venant de l'extrême Occident proche-oriental. Le texte était d'une difficulté qui aurait dû être insurmontable. Les excellentes photos et une première lecture très honorable de S. Smith ont permis ensuite à la horde des savants ultérieurs d'apporter chacun leur pierre.

À l'heure actuelle, l'édition donnée par M. Dietrich et O. Loretz, « Die Inschrift der Statue des Königs Idrimi von Alalah », dans *Ugarit Forschungen* 13, 1981, pp. 201-278, peut être considérée comme proche du déchiffrement final.

— Une présentation de la situation historique a été suivie par une conférence du prof. Dominique Charpin, Paris-I, « "lettres littéraires" et "lettres apocryphes en Mésopotamie" », le 22/01/2004, tandis que le Dr. Michaël Guichard, Paris-I, le 29/01/2004, a présenté un très remarquable texte inédit qu'il doit prochaine-

ment éditer, intitulé *Épopée de Zimrî-Lîm*, et qui chante avec lyrisme les premiers moments du règne du dernier roi de Mari.

Une retraduction minutieuse du texte a permis plusieurs corrections nouvelles à l'édition de M. Dietrich et O. Loretz. Une nouvelle édition en français de l'inscription d'Idrimi doit être ajoutée à la publication de l'*Épopée de Zimrî-lîm* par M. Guichard.

1. Publications du professeur

1.2. Articles

— En coll. avec D. Charpin, « Des volontaires contre l'Élam », dans W. Salla-berger, K. Volk & A. Zgoll, *Literatur, Politik und Recht in Mesopotamien. Festschrift C. Wilcke*, Wiesbaden, 2003, pp. 63-76.

— « La conscience du temps et sa commémoration en Mésopotamie : l'exemple de la documentation mariote », *Akkadica* 124, 2003, pp. 1-12.

— En coll. avec D. Charpin, « Prétendants au trône dans le Proche-Orient amorrite », dans *Mél. Larsen*, Leyde, sous presse.

— « Nomadentum », dans W. Sommerfeld & J.W. Meyer (éd.), *2000 v. Chr. — Politische, wirtschaftliche und kulturelle Entwicklung im Zeichen einer Jahrtausendwende*, *CDOG* 3, sous presse.

— « Peuplement et sociétés à l'époque amorrite. (I) Les clans bensim'alites », dans C. Nicolle (éd.), *Nomades et sédentaires en Mésopotamie. Comptes rendus de la XLVI^e Rencontre Assyriologique Internationale, Paris, 10-13 juillet 2000*, *Amurru* 3, Paris, 2004, pp. 111-198.

1.3. Notes brèves

— « *sagûm* = “émigrer pour des motifs économiques” », *NABU* 2003/30.

— En coll. avec L. Marti, « “Vue de dot, elle est belle !” », *NABU* 2003/49.

— En coll. avec L. Marti, « *ûmâ/êti ša* “aussi longtemps que” », *NABU* 2003/50.

— « *nuldânum* = “Führer ou Duce” », *NABU* 2003/76.

— « *pishum* = “chemin” », *NABU* 2003/80.

— « Commerce médio-assyrien sur l'Euphrate ? », *NABU* 2003/85.

— « EN ak-ka », *NABU* 2003/110.

— « *Halku-sur-Euphrate », *NABU* 2003/111.

— « *mašâku* = “être à charge” », *NABU* 2003/112.

— « Glacières de Terqa et de Mari », *NABU* 2004/23.

- « 1 *lîm* a-šà = “même de loin”, à Emar », *NABU* 2004/24.
- En coll. avec D. Charpin, « “Qu’as-tu fait de ton frère ?” : un meurtre à la cour de Karkemiš », *NABU* 2004/34.
- « Dagan et la fin de Mari », *NABU* 2004/51.
- « Une maison pour Šiptu à Mari », *NABU* 2004/52.
- En coll. avec D. Charpin, « Yasîm-Sûmû et les noms d’années de Zimrî-Lîm », *NABU* 2004/76.

1.4. Colloques

— Paris, Collège de France les 20 et 21 novembre 2003, *Quatrièmes journées d’études franco-syriennes sur les archives de Mari*, Colloque international organisé par J.-M. Durand et D. Charpin.

— Paris, les 18-19 mars 2004, Colloque *L’image de Salomon : sources et postérités*, organisé par la Société Asiatique et le Collège de France. Communication « Le roi savant en Mésopotamie ».

— Rome, fin mars 2004, Colloque international, à l’Université La Sapienza pour les Cinquante ans des fouilles de Tell Mardikh-Ebla. Communication « D’Ebla à Mari : une continuité ? ».

— Damas, 28-29 novembre 2004, *Cinquièmes journées d’études franco-syriennes sur les archives royales de Mari*, organisées en collaboration avec F. Abdallah (Université de Damas) et M. Al-Maqdissi (Direction générale des Antiquités et des Musées).

Communication « Le terme de *salîmum* et les rituels de la paix ».

1.5. Missions

— Septembre-octobre 2003, mission au Musée de Raqqa (Syrie) avec Lionel Marti pour collation des textes du Tell Munbaqa, à Damas avec Grégory Chambon, pour édition des derniers textes trouvés par A. Parrot.

— Octobre 2003, mission sur la fouille d’Ebla (Syrie) et au musée d’Alep avec Lionel Marti pour l’étude des dernières trouvailles épigraphiques d’Ebla.

1.6. Enseignement autre qu’au Collège

EPHE-IV^e Section : 22 séminaires ont été donnés tous les vendredis où ont été réexaminés des textes de l’Euphrate (Emar, Munbaqa et Tell Bi’a) suite aux missions de collations dans les musées syriens.

1.7. Participation à des jurys de thèses

— M^{lle} Alice Mouton, thèse nouveau régime, « Le rêve au Proche-Orient au II^e mil. av. J.-C. : étude des sources hittites mises en perspective avec le reste du Proche-Orient Ancien », soutenue le 22 novembre 2003 à l’EPHE-IV (directeur).

— Marcelo Rede, (Brésil) thèse nouveau régime, « L'appropriation de l'espace par les groupes domestiques à Larsa : la trajectoire de la famille Sanum », soutenue à l'Université de Paris 1 le 16 juin 2004 (président).

— Nele Ziegler, 3 juillet 2004, *Le Monde de la musique à Mari*, Habilitation à diriger des recherches, Paris-I, Panthéon Sorbonne (rapporteur).

1.8. Participation à des jurys de DEA

— M^{lle} Elvire Gagneur, juin 2004 : « Le mariage sacré sumérien : mythe littéraire ou réalité historique ? ».

2. Activités de l'Institut d'Assyriologie

2.1. ouvrages

Christophe Nicolle, ATER au Collège de France (éd.), *Nomades et sédentaires dans le Proche-Orient ancien. Compte rendu de la XLVI^e Rencontre Assyriologique Internationale, Paris, 10-13 juillet 2000*, Amurru 3, Paris, 2004.

2.2. Articles

Dominique Charpin, Professeur à l'université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, directeur d'Étude à l'EPHE IV Section

— « La politique immobilière des marchands de Larsa à la lumière des découvertes épigraphiques de 1987 et 1989 », dans J.L. Huot (éd.), *Larsa, travaux de 1987 et 1989*, Beyrouth, 2003, pp. 311-322.

— « “Ein umherziehender Aramäer war mein Vater” : Abraham im Lichte der Texte aus Mari », dans R.G. Kratz & T. Nagel (éd.), « *Abraham, unser Vater* ». *Die gemeinsamen Wurzeln von Judentum, Christentum und Islam*, Göttingen, 2003, pp. 40-52.

— En coll. avec J.-M. Durand, « Des volontaires contre l'Élam », dans W. Salaberger, K. Volk & A. Zgoll, *Literatur, Politik und Recht in Mesopotamien. Festschrift C. Wilcke*, Wiesbaden, 2003, pp. 63-76.

— En coll. avec J.-M. Durand, « Prétendants au trône dans le Proche-Orient amorrite », dans *Mél. Larsen*, Leyde, sous presse.

— « Salomon à la lumière des textes syro-mésopotamiens du deuxième millénaire av. J.-C. », dans J.-L. Bacqué-Grammont (éd.), *Actes du colloque L'image de Salomon : sources et postérités. Actes du colloque organisé par la Société Asiatique et le Collège de France à Paris, les 18-19 mars 2004*, Cahiers de la Société Asiatique, Paris, sous presse.

— « Le statut des “codes de lois” des souverains babyloniens », dans *Le législateur et la loi dans l'Antiquité grecque et romaine, Actes du Colloque*

International du CRHQ de l'Université de Caen, 15-17 mai 2003, Presses universitaires de Caen, sous presse.

— « La circulation des commerçants, des nomades et des messagers dans le Proche-Orient amorrite (XVIII^e siècle av. J.-C.) », dans C. Moatti (éd.), *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'Époque moderne*, Rome, sous presse.

— « “Le roi est mort, vive le roi !” Le deuil à la mort des souverains paléo-babyloniens », dans P. Charvát (éd.), *Actes du colloque franco-tchèque*, Prague, sous presse.

— « Les dieux prêteurs dans le Proche-Orient amorrite (ca. 2000-1600 av. J.-C.) », *Topoi*, sous presse.

— « La “toponymie en miroir” dans le Proche-Orient amorrite », *Revue d'assyriologie*, 2003, sous presse.

— « Mari und die Assyrer », dans W. Sommerfeld & J.W. Meyer (éd.), *2000 v. Chr. — Politische, wirtschaftliche und kulturelle Entwicklung im Zeichen einer Jahrtausendwende*, CDOG 3, sous presse.

— « Nomades et sédentaires dans l'armée de Mari au temps de Yahdum-Lîm », *Amurru III*, 2004, pp. 83-94.

Sophie Démare-Lafont, directeur d'Étude à l'EPHE IV Section

— « Chronique des droits de l'Antiquité. Droits cunéiformes », *Revue historique de droit français et étranger* 81, 2003.

— « Chronique des Droits de l'Antiquité. Droits cunéiformes », *Revue historique de droit français et étranger* 82, 2004, pp. 117-155 (avec la coll. d'A. Mouton).

Michael Guichard, maître de conférence, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne

— « “La malédiction de cette tablette est très dure !” Sur l'ambassade d'Itur-Asdu à Babylone en l'an 4 de Zimri-Lim », *Revue d'assyriologie* 98, 2004, sous presse.

— En coll. avec N. Ziegler, « Yanûh-Samar et les Ekallatéens en détresse », *Mél. Larsen*, sous presse.

Denis Lacambre, Docteur en assyriologie

— « Études sur le règne de Zimri-Lîm de Mari », *Revue d'assyriologie* 96, 2002 [paru 2004], pp. 1-21.

Alice Mouton, Docteur en Hittitologie

— Recension de Prince Takahito Mikasa (éd.), *Essays on Ancient Anatolia*, dans *Bibliotheca Orientalis* 58, 2001, col. 426-430.

— « Y a-t-il une relation entre les motifs de la glyptique cappadocienne et les hiéroglyphes anatoliens », *SMEA* 44, 2002, pp. 83-113.

— « Le rituel de Walkui (KBo 32.176) : quelques réflexions sur la déesse de la nuit et l'image du porc dans le monde hittite », *ZA* 94, 2004, pp. 85-105.

Nele Ziegler, chargée de recherche, CNRS

— « Tilmuniter im Königreich Samsî-Addus », E. Olijdam & R.H. Spoor (ed.), *Intercultural relations between South and Southwest Asia. Studies in commemoration of ECL. During Caspers (1934-1996)*, *BAR International Series*, sous presse.

— « The conquest of the holy city of Nineveh and the kingdom of Nurrugûm by Samsî-Addu », *Iraq* 66, 2003, sous presse.

— En coll. avec M. Guichard, « Yanûh-Samar et les Ekallatéens en détresse », *Mél. Larsen*, sous presse.

— « Samsî-Addu et la combine sutéenne », *Amurru III*, 2004, pp. 95-110.

2.3. Notes brèves

Grégory Chambon, ATER Collège de France

— En coll. avec L. Marti, « Sur le sens de *uppušum* », *NABU* 2003/5.

— En coll. avec L. Marti, « Écritures particulières de nombres à Mari », *NABU* 2003/43 ;

— « Du nouveau sur les mesures de capacité de l'Ouest : 1 (nî)-sagšu = 3 litres », *NABU* 2004/25.

Dominique Charpin

— « Les soldats d'Assurbanipal ont-ils détruit le Code de Hammu-rabi ? », *NABU* 2003/77.

— « Oba (Appum/upi), la région autour de Damas », *NABU* 2003/78.

— « L'Édit d'Ammi-Šaduqa : nouvelles lectures (§ 10 B iii 25) », *NABU* 2003/79.

— En coll. avec J.-M. Durand, « Qu'as-tu fait de ton frère ? », *NABU* 2004/34.

— En coll. avec J.-M. Durand, « Yašîm-Sûmû et les noms d'années de Zimrî-Lîm », *NABU* 2004/76.

Michael Guichard

— « La lapidation à Urgis », *NABU* 2004/29.

Denis Lacambre

— « La région du Suhûm (Moyen-Euphrate) et le commerce de l'étain à l'époque de Mari », *NABU* 2003/29.

Lionel Marti

— En coll. avec J.-M. Durand, « “Vue de dot, elle est belle !” », *NABU* 2003/49.

— En coll. avec J.-M. Durand, « *ûmâ/êti ša* “aussi longtemps que” », *NABU* 2003/50.

— En coll. avec G. Chambon, « Écritures particulières de nombres à Mari », *NABU* 2003/43.

Alice Mouton

— « *Tarpalli-*, *tarpašša-* et *PUHU* dans les rituels de substitution hittites », *NABU* 2004/54.

2.4. Colloques**Dominique Charpin**

— « International Conference of Calligraphy, Writing, and Inscriptions in the World throughout the Ages », Bibliotheca Alexandrina, Alexandrie, 24-27 avril 2003 .

Communication : « Lire et écrire en Mésopotamie : une affaire de spécialistes ? »

— Colloque international organisé par le CRHQ de l'Université de Caen les 15-17 mai 2003 sur « Le législateur et la loi dans l'Antiquité grecque et romaine ».

Communication : « le statut des “codes de lois” des rois babyloniens »

— *Quatrièmes journées d'études franco-syriennes*, 20 et 21 novembre 2003 par J.-M. Durand et D. Charpin.

Communication : « Un prince de Qatna se marie ».

Sophie Démare-Lafont

— *Colloque International de Nanterre* : « Entre mondes orientaux et classiques : l'incinération dans les cultures syro-anatoliennes » (26-28 février 2004).

Communication : « La mort par le feu dans les textes juridiques cunéiformes »

— *Colloquium der Deutsche Orientgesellschaft*, Berlin, février 2004.

Communication : « Le statut de la femme à l'époque médio-assyrienne ».

Michal Guichard

— *Quatrièmes journées d'études franco-syriennes*, 20 et 21 novembre 2003.

Communication : « L'Occupation de Nahur par Zimrî-Lîm ».

Lionel Marti

— *Quatrièmes journées d'études franco-syriennes*, 20 et 21 novembre 2003.

Communication : « La Frontière nord de Qatna ».

Hervé Reculeau

— *Quatrièmes journées d'études franco-syriennes*, 20 et 21 novembre 2003.
Communication : « Les bosquets de l'Euphrate ».

Nele Ziegler

— 7-11 juillet 2003 (Londres, UK) : 49^e *Rencontre Assyriologique Internationale* organisée sur le thème « Niniveh ».

Communication : « La conquête de Ninive et du royaume de Nurrugûm par Samsî-Addu ».

— 20 et 21 novembre 2003, *Quatrièmes journées d'études franco-syrienne*.
Communication : « Le Monde international de la musique amorrite ».

— 21-24 septembre 2004 (Michaelstein, Allemagne) : participation au colloque *Music Archaeology in Contexts : Archeological Semantics, Historical Connections, Socio-Cultural Connotations and other Implications*.

Communication : « Internationale Verbindungen von Musikern in den Texten von Mari ».

2.5. Missions

Christophe Nicolle : septembre 2004, Field Director à Tell Mohammed Diyab

J.-M. Durand a assumé depuis 1987 la charge de directeur des fouilles au Tell Mohammed Diyab, Haute-Djéziré, Syrie. Après une courte interruption, les activités de terrain y ont repris en septembre 2004 sous la direction du Dr. Christophe Nicolle, Field Director. À partir de 2005, il a été demandé aux autorités syriennes et à celles du ministère des Affaires Étrangères françaises que M. Ch. Nicolle devienne directeur de l'expédition archéologique.

2.6. Thèses

Dominique Charpin

— 16 juin 2004, M. Rede (Brésil) : « L'appropriation de l'espace par les groupes domestiques à Larsa : la trajectoire de la famille Sanum », Université de Paris-I (Directeur).

2.7. DEA

Dominique Charpin

— Juin 2004 : M^{lle} Elvire Gagneur : « Le mariage sacré sumérien : mythe littéraire ou réalité historique ? », Paris-I (Directeur).

— Septembre 2004 : M^{lle} Di Maggio (Liège), « Les archives du temple de Sîn à Khafajah au II^e millénaire avant notre ère », Paris-I (Directeur).

Sophie Démare-Lafont

— Septembre 2004 : M^{lle} Di Maggio (Liège), « Les archives du temple de Sîn à Khafajah au II^e millénaire avant notre ère », Paris-I.

2.8. Publications de collections, revues et périodiques

L'équipe qui travaille à l'Institut d'Assyriologie du Collège de France gère un certain nombre de collections, revues et périodiques :

— **Amurru**, publication de colloques, dir. D. Charpin & J.-M. Durand ; parution occasionnelle ; le tome III est paru en 2004.

— **Archives royales de Mari**, publication des textes de Mari, dir. J.-M. Durand ; le tome XXXI, dû à M. Guichard, est sous presse ; plusieurs tomes en finition.

— **Revue d'Assyriologie**, dir. D. Charpin, deux parutions annuelles.

— **NABU**, revue de notes brèves, dir. D. Charpin, quatre parutions annuelles, depuis 1989.

— **Florilegium Marianum**, recueils d'articles sur les textes et l'archéologie de la Syrie ou de l'Irak d'époque paléo-babylonienne, dir. D. Charpin et J.-M. Durand, publication occasionnelle ; 7 tomes parus et 3 en préparation.

À cet ensemble s'ajoute depuis 2003 la revue :

— « **Le Journal des Médecines Cunéiformes** », qui publie des articles et des éditions de textes portant sur l'histoire de la médecine (technique, histoire et philologie), dir. Dr Annie Attia et Dr Gilles Buisson ; deux livraisons par an. Les numéros de 2004 ont recueilli les communications de l'atelier « Médecine Mésopotamienne » tenu lors de la Rencontre Assyriologique Internationale de Londres de 2003.